

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le

Berser  
Levraut

ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE



SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DES EAUX  
DES COTEAUX  
DU TOUCH

## RAPPORT ANNUEL 2017 EAU ET ASSAINISSEMENT



*Décembre 2017 - construction château d'eau de Bérat - 1500 m<sup>3</sup>*

Envoyé en préfecture le 22/10/2018  
Reçu en préfecture le 22/10/2018  
Affiché le   
ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

# SOMMAIRE

**CHIFFRES CLES** 5

**INDICES DE PERFORMANCE** 6

## SECTION EAU POTABLE

I	Description générale .....	10
II	Besoins actuels.....	17
III	Besoins futurs .....	20
IV	Qualité de l'eau .....	30
V	Travaux réalisés en régie .....	33
VI	Interventions sur le réseau.....	34
VII	Evolution des tarifs.....	36
VIII	Budget 2017 – Section exploitation.....	39
IX	Budget 2017 – Section investissement .....	42
X	Evolution de la dette.....	47
XI	Gestion des impayés .....	50
XII	Contrôle des poteaux incendie.....	51

## SECTION ASSAINISSEMENT

I	Description générale .....	53
II	Communes adhérentes .....	55
III	Activités du Service Assainissement.....	57
IV	Evolution des tarifs.....	59
V	Budget 2017 – Compte administratif .....	60

## ANNEXES

Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

## CHIFFRES CLES

### ANNEE 2017

#### PRODUCTION STOCKAGE ET DISTRIBUTION

- o **5,2 Mm<sup>3</sup>** d'eau potable produits à partir des usines de Lherm et du Fousseret (+4% par rapport à 2016)
- o **1476 km** de réseau de distribution d'eau potable
- o **37** réservoirs d'eau pour un volume total de **21 400 m<sup>3</sup>**
- o Rendement du réseau : **76 %** (75 % en 2016)

#### CONSOMMATION

- o **32 527** abonnés (31312 en 2016)
- o **3,9 Mm<sup>3</sup>** d'eau potable comptabilisé (+5% par rapport à 2016)
- o **121 m<sup>3</sup>/an** : consommation moyenne d'eau par abonné et par an
- o **750** poses de nouveaux compteurs

#### QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

- o **152** analyses bactériologiques réalisés par l'ARS sur le réseau et les usines
- o **0** analyses microbiologiques non conforme aux limites de qualité constatées (voir rapport ARS joint)

#### PRIX DE L'EAU POTABLE (hors assainissement)

Prix du TTC du m<sup>3</sup> basé sur une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> :

- o **2,27 € TTC / m<sup>3</sup>** (+ 1,3% par rapport à 2016)
- o facture moyenne de **272,08 € TTC** pour 120 m<sup>3</sup> (268,54 € TTC en 2016)

#### TRAVAUX

- o **2,5 M€ HT** de montant total (1,7 M€ en 2016)
- o **6,3 km** de conduites posées (48e et 50e tranche, hors tranche, équipe régie)

#### BUDGET DEPENSE

- o **12,3 M€ HT** : budget total (11,5 M€ en 2016)
- o **4,3 M€ HT** : budget investissement
- o **8 M€ HT** : budget fonctionnement

# INDICES DE PERFORMANCE\*

## ANNEE 2017

### SECTION EAU POTABLE

#### INDICATEURS DE PERFORMANCE EAU POTABLE

Indicateurs descriptifs des services	2017	2016	UNITE
Estimation du nombre d'habitants desservis	72 600	71 600	Habitants
Prix TTC du service au m3 pour 120 m <sup>3</sup>	2,27	2,24	€
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	24h	24h	Heures

Indicateurs de performance	2017	2016	UNITE
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	5 782	€
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,10	5,50	%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100	%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques	99%	100	%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,12	3,39	/ 1000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%
Taux de réclamations	4,98	3,51	/ 1000 abonnés
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98 / 120	98 / 120	Points
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,49	0,51	%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,0	4,1	ans
Rendement du réseau de distribution	76	75	%
Indice linéaire de pertes en réseau	2,3	2,4	m <sup>3</sup> /km/jour
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	80	%

Envoyé en préfecture le 22/10/2018  
Reçu en préfecture le 22/10/2018  
Affiché le   
ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

**SECTION ASSAINISSEMENT****INDICATEURS DE PERFORMANCE  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>UNITE</b>
Estimation* du nombre d'habitants desservis par le réseau d'eaux usées			Habitants
Berat	2 144	1 986	
Bonrepos	672	599	
Fauga	1 148	1 000	
Fontenilles	3 481	3 031	
Lherm	2 897	2 798	
Poucharramet	221	185	
Pouy de Touges	111	113	
Saint-Lys	7 755	7 742	
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Fixé par les communes		

\* à partir du nombre d'abonnés facturés par le SIECT

<b>Indicateurs de performance</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>UNITE</b>
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	€
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,47	4,24	%

En ce qui concerne l'assainissement collectif, le syndicat assure uniquement une prestation de facturation et de recouvrement pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus. Il en résulte que seuls les indicateurs liés à cette prestation sont fournis.



## INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2017

COMMUNES	Indice mise en œuvre ANC (max 140)	Total d'installations contrôlées*	Indice de conformité (%)
BEAUFORT	110	144	81,3
BERAT	110	250	77,2
BOIS DE LA PIERRE	110	158	69,0
BONREPOS/AUSSONNELLE	110	142	80,3
CAMBERNARD	110	186	87,1
CAPENS	110	84	91,7
CASTIES LABRANDE	60	10	80,0
FONSORBES	110	332	87,0
FONTENILLES	110	671	81,1
FORGUES	110	94	83,0
GRATENS	110	288	80,6
LABASTIDE CLERMONT	110	243	82,7
LABASTIDETTE	110	37	78,4
LAFITTE VIGORDANE	110	435	88,0
LAHAGE	110	68	76,5
LAUTIGNAC	60	33	78,8
LAVERNOSE LACASSE	110	234	81,2
PIN MURELET	60	19	63,2
LONGAGES	110	451	83,8
LUSSAN ADEILHAC	110	118	72,9
MARIGNAC LASCLARES	110	182	81,9
MONDAVEZAN	60	130	80,0
MONES	110	30	86,7
MONTASTRUC SAVES	60	5	80,0
MONTEGUT BOURJAC	60	16	81,3
MONTGRAS	110	47	87,2
MONTOUSSIN	110	60	76,7
PEYSSIES	80	128	75,8
PLAGNOLE	110	130	83,8
POLASTRON	90	29	65,5
POUCHARRAMET	110	254	77,6
SABONNERES	110	140	80,0
SAIGUEDE	110	250	90,8
SAJAS	60	14	57,1
SAVERES	110	88	87,5
ST CLAR DE RIVIERE	110	110	88,2
ST ELIX LE CHÂTEAU	110	224	85,7
ST FOY	110	543	87,1
ST HILAIRE	110	63	85,7
ST LYS	110	209	73,7
ST THOMAS	110	235	91,1
<b>TOTAL</b>		<b>6884</b>	<b>Moyenne 80,7</b>

\* n'inclut pas les habitations

Mise en œuvre ANC:

60 : pas de schéma d'assainissement ni de diagnostic existant réalisé

80 : schéma d'assainissement réalisé, diagnostic non réalisé

90 : pas de schéma d'assainissement mais diagnostic réalisé

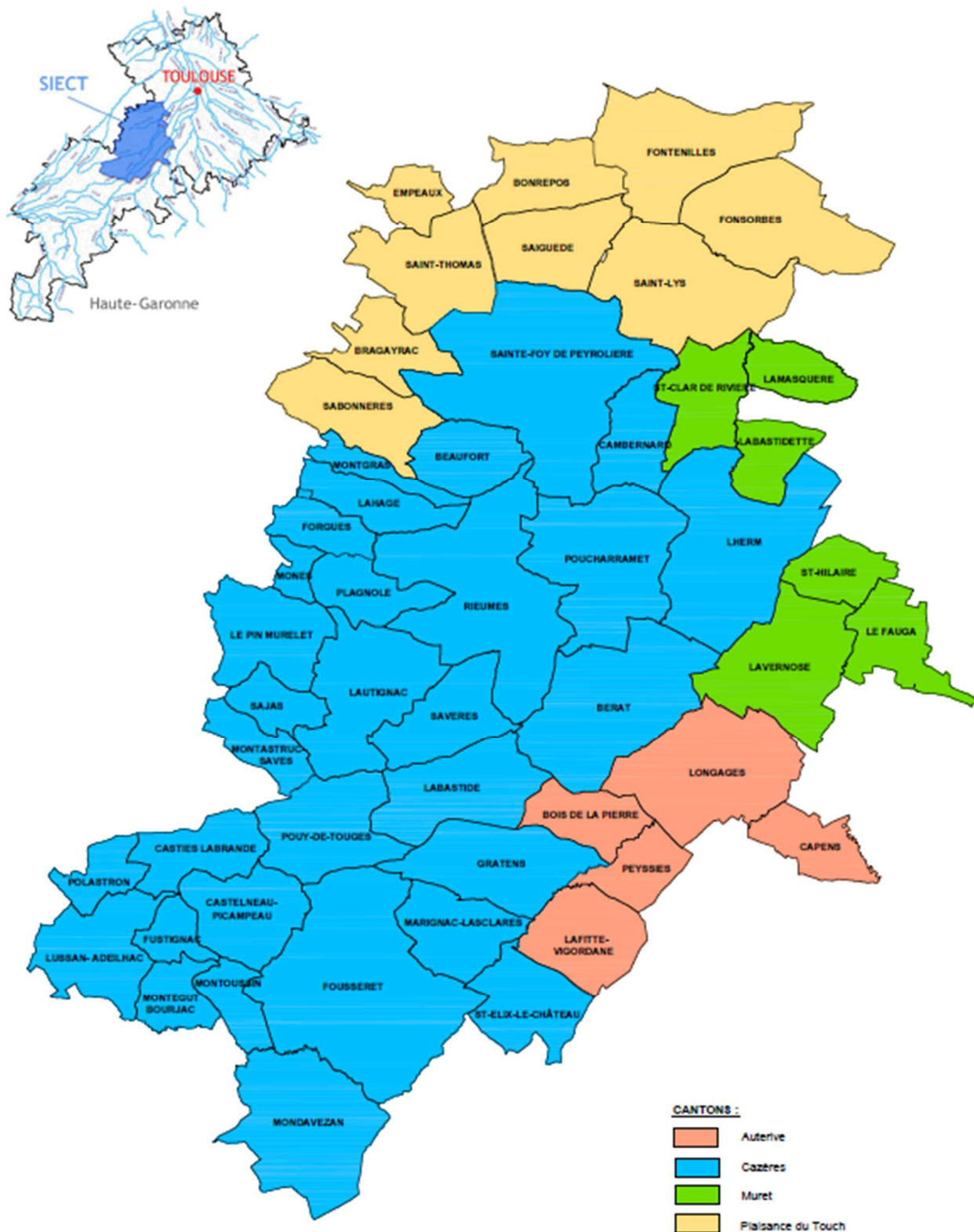
110 : schéma assainissement et diagnostic existant réalisés

140 : schéma ass et diagnostic réalisé + existence d'un service capable de réaliser les réhabilitations et d'assurer le traitement des matières de vidange

## **SECTION EAU POTABLE**

## I - DESCRIPTION GENERALE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) dessert en eau potable 51 communes de la Haute-Garonne, situées au sud-ouest de la ville de Toulouse.





## 1 - Stations de traitement

Le SIECT dispose de 2 stations de pompage et de traitement pour l'alimentation en eau potable des abonnés (voir localisation sur cartes pages suivantes) :

- une station de traitement de capacité 1200 m<sup>3</sup>/h sur la commune de Lherm, avec deux prises d'eau brute (canal de Saint Martory et rivière le Touch)
- une station de traitement de capacité 300 m<sup>3</sup>/h sur la commune du Fousseret, avec deux prises d'eau brute (canal de Saint Martory et rivière la Louge)

La principale ressource en eau est le canal de Saint-Martory, qui alimente 11 mois sur 12 les deux stations de traitement. Ce canal, construit entre 1866 et 1876 à des fins agricoles, est aujourd'hui utilisé par trois autres usines de production d'eau potable (Régie Municipale de Cazères, SIVOM SAGE à Roques s/Garonne et Toulouse Métropole à Tournefeuille).

Le canal principal, entièrement bétonné et long de 71 kilomètres, prend l'eau de la Garonne dans la commune de Saint-Martory et se jette dans ce même fleuve à Toulouse. Son débit à l'amont, à Saint Martory, est de 10 m<sup>3</sup>/s au maximum et le débit à l'aval est négligeable à l'arrivée à Toulouse.

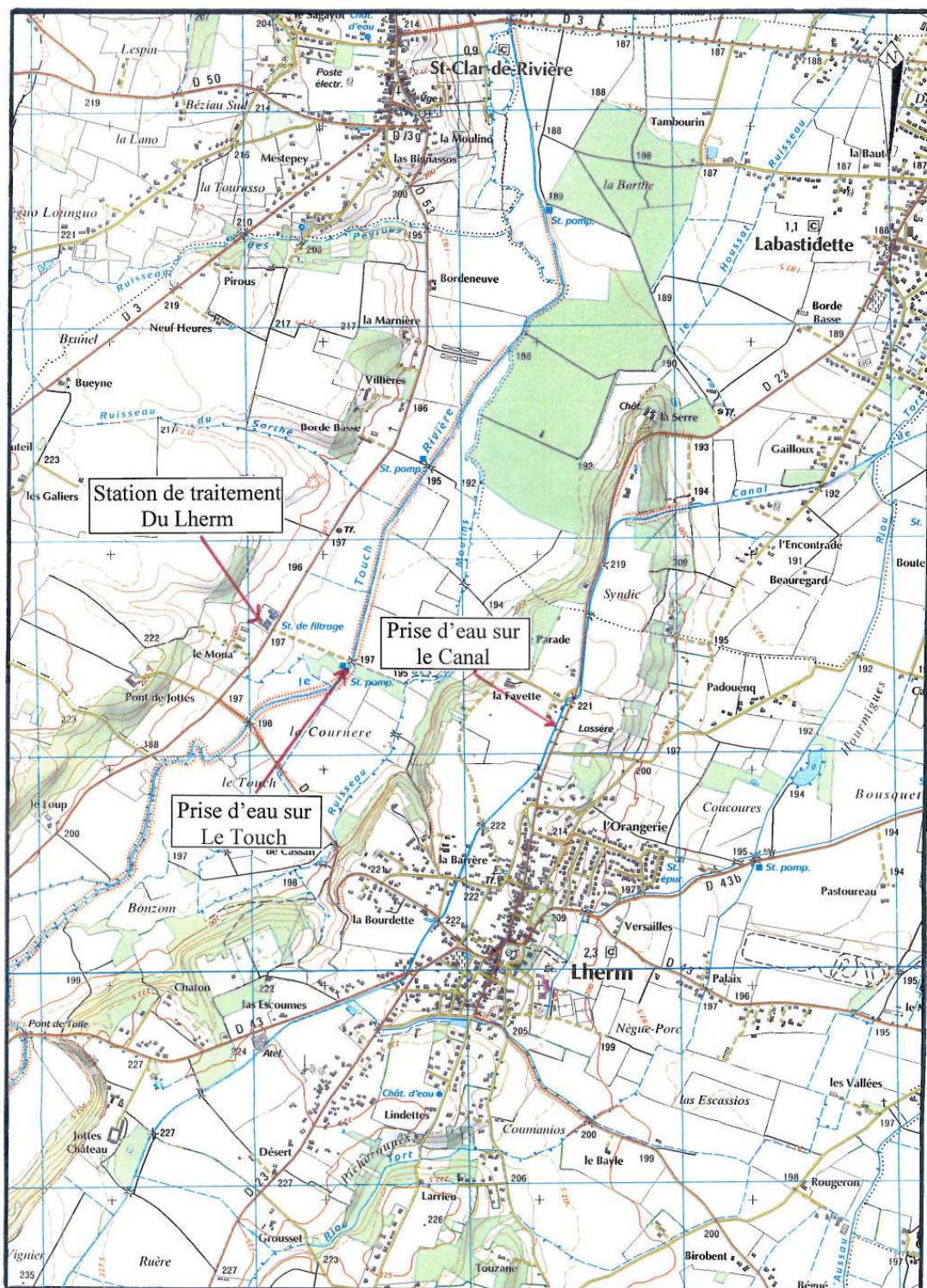
Tous les ans au mois de mars, le canal est vidé pour permettre son entretien et sa maintenance. Pendant cette période de chômage, les stations prélèvent l'eau brute dans deux rivières :

- l'usine du Lherm pompe l'eau dans le Touch. Cette rivière, longue de 75 kilomètres, prend sa source près de Fabas et se jette dans la Garonne en aval de Toulouse,
- la station du Fousseret prélève l'eau de la Louge, dont le cours est assez parallèle à celui du Touch. Cette rivière prend sa source sur le plateau de Lannemezan, elle est longue d'environ 100 kilomètres et se jette également dans la Garonne, à Muret.

L'évolution des volumes d'eau brute prélevés chaque année dans les différentes ressources est donnée dans le tableau ci-dessous.

### VOLUMES D'EAU BRUTE

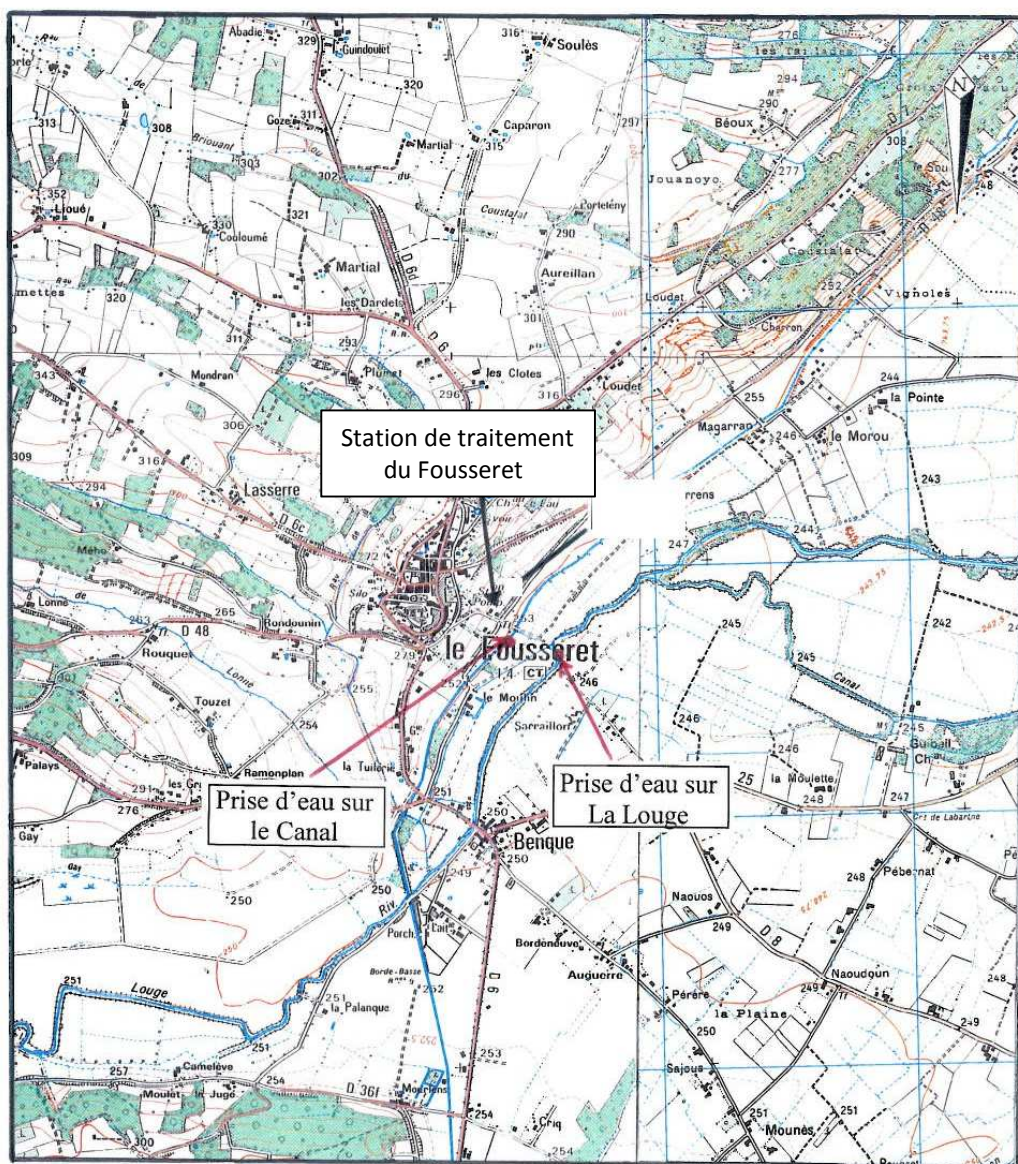
Années	Volumes d'eau pompés en m <sup>3</sup>				
	Canal de Saint Martory	Rivière la Louge	Rivière le Touch	TOTAL	Variation
2007	4 230 277	97 421	269 550	<b>4 597 248</b>	-12,4%
2008	4 203 512	124 289	279 420	<b>4 607 221</b>	0,2%
2009	4 631 709	121 590	277 852	<b>5 031 151</b>	+ 9,2 %
2010	4 629 866	108 568	268 207	<b>5 006 641</b>	-1,0%
2011	4 618 846	103 272	357 195	<b>5 079 312</b>	1,4%
2012	4 938 874	144 792	316 955	<b>5 400 621</b>	6,0%
2013	4 512 516	115 950	200 887	<b>4 829 353</b>	-10,0%
2014	5 135 674	136 633	334 089	<b>5 606 396</b>	16,1%
2015	4 903 929	138 982	371 015	<b>5 413 926</b>	-3,2%
2016	4 954 788	130 328	361 636	<b>5 446 752</b>	+0,6%
<b>2017</b>	<b>5 103 371</b>	<b>143 971</b>	<b>348 994</b>	<b>5 596 336</b>	<b>+2,7%</b>



Plan de localisation des installations au Lherm

Echelle 1/25 000<sup>ème</sup>

Carte 1



Plan de localisation des installations au Fousseret

Echelle 1/25 000<sup>ème</sup>

## 2 - Réservoirs

Le réseau de distribution comporte 37 réservoirs pour un volume global utile de 21 400 m<sup>3</sup>.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces réservoirs ainsi que les bâches des usines d'eau potable sont vidés et nettoyés tous les ans au mois d'avril par les agents du syndicat.

Les caractéristiques des réservoirs sont décrites dans le tableau ci-dessous.

### RESERVOIRS

Réserve	Volume réel (m <sup>3</sup> )	S(urélevé) ou E(nterré)
Beaufort	130	S
Bérat	220	S
Bérat la Matasse	117	E
Capens	213	E
Castelnaud-Picampeau	978	S
Fonsorbes	197	S
Fontenilles	157	S
Gratens	50	E
Labastide-Clermont	172	S
Le Fauga	311	E
Le Fousseret 1	807	S
Le Fousseret 2	100	E
Le Fousseret 3	100	E
Le Lherm 1	308	S
Le Lherm 2	1700	S
Longages	126	S
Mona 1	1 574	E
Mona 2	5 162	E
Mondavezan	267	S
Montégut-Bourjac	103	E
Montoussin	57	E
Poucharramet	183	S
Pouy de Touges	150	E
Rieumes 1	228	E
Rieumes 2	445	E
Saiguède 1	152	E
Saiguède 2	600	E
Saint Clar de Rivière	162	S
Sainte Foy de Peyrolières 1	183	S
Sainte Foy de Peyrolières 2*	250	S
Sainte Foy de Peyrolières 3	102	E
Sainte Foy de Peyrolières 4	1 020	E
Saint Elix	376	S
Saint-Lys	4 200	S
Saint Thomas	200	S
Sajas	395	S
Savères	152	E

\*réservoir hors service

### 3 - Réseau de distribution

La longueur totale du réseau en 2017 est égale à environ 1 476 km. La répartition des conduites selon leur diamètre est la suivante :

<b>Diamètre</b>	<b>Linéaire</b>
32 mm à 60 mm	27%
63 mm à 100 mm	38%
110 à 125 mm	11%
140 à 600 mmm	24%
<b>Total</b>	<b>1476 km</b>

La majorité des conduites sont en PVC (76%) ou en fonte (24%).

L'ossature principale du réseau est représentée sur la carte page suivante.

### 4 - Parc de compteurs

La précision de la mesure de consommation d'eau chez les particuliers dépend directement de la nature et de l'âge des compteurs individuels.

Les compteurs posés chez les particuliers par les agents du Syndicat sont des compteurs volumétriques de classe C.

Chaque année, une campagne de changement des compteurs de plus de 15 ans est réalisée par les cinq agents releveurs avant la période de relève.

Depuis 2015, un agent contractuel supplémentaire permet de changer davantage de compteurs afin d'une part de rattraper le retard accumulé et d'autre part de remplacer les nombreux compteurs posés au début des années 2000.

En 2017, 1668 compteurs ont été remplacés par les agents du syndicat.



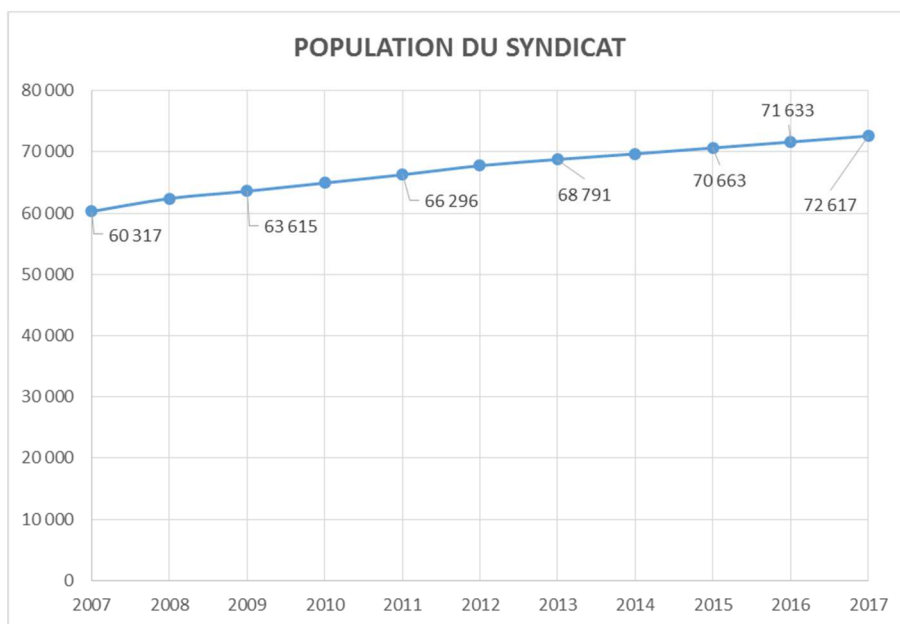


## II) BESOINS ACTUELS

### 1 - Evolution de la population totale desservie

Les dernières données connues de population sont celles de l'année 2015. La population totale des communes du syndicat s'élevait alors à 69700 habitants.

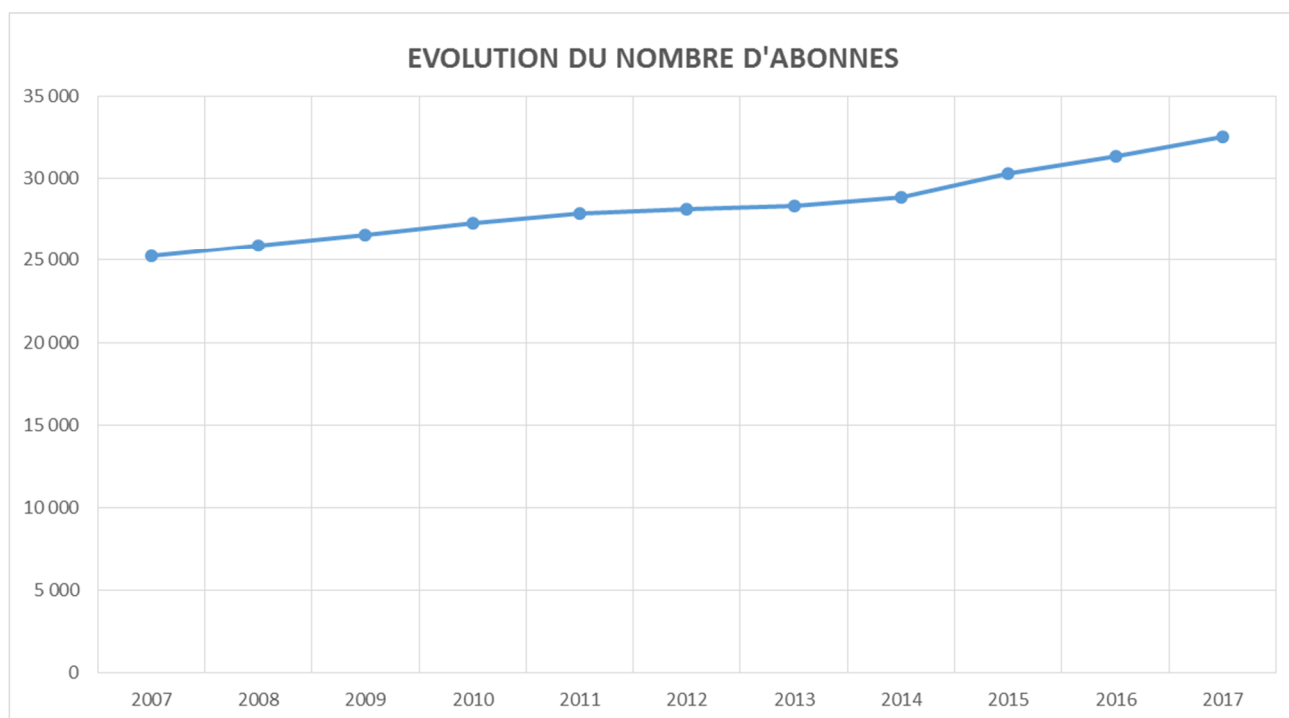
La population du syndicat pour l'année 2017 est estimée à 72600 habitants, en appliquant un accroissement moyen annuel de 1,37 %, tel qu'observé entre les données de population de 2014 et de 2015, soit environ 980 habitants supplémentaires par an.



Selon le schéma directeur actualisé en 2015/2016, la population sur le territoire du syndicat est estimée à environ 106 000 habitants à l'horizon 2035.

## 2 - Evolution du nombre et de la consommation des abonnés

En 2017, le Syndicat a alimenté en eau potable 32527 abonnés, pour un volume d'eau consommé de 3,9 millions de m<sup>3</sup>. Soit 121 m<sup>3</sup> en moyenne par abonné.



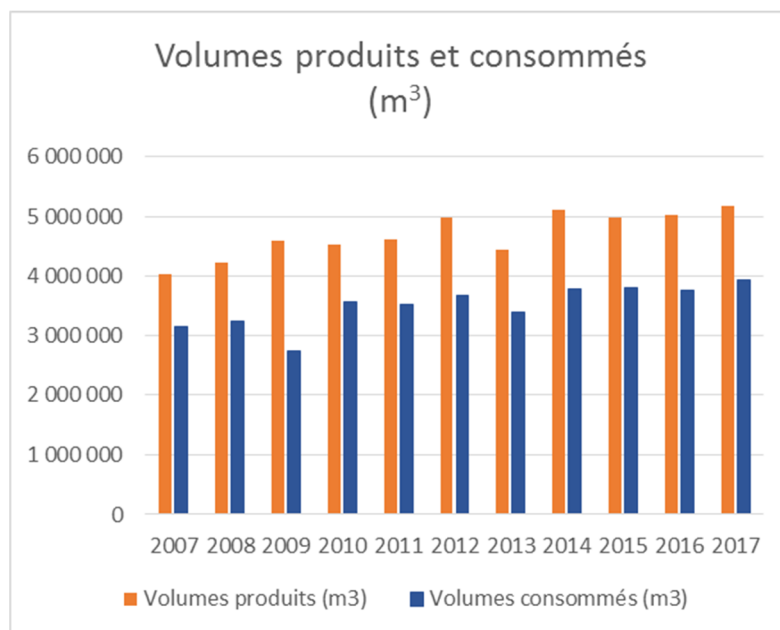
La tendance générale est à la baisse entre la moyenne des consommations des années 2000 (138 m<sup>3</sup>/abonné) et celle des cinq dernières années (126 m<sup>3</sup>/abonné).

L'Observatoire de l'Agence de l'Eau, qui rassemble les données fournies par les communes et les distributeurs d'eau potable du bassin Adour Garonne, donne une moyenne à l'échelle du bassin de 120 m<sup>3</sup> consommés par abonné (famille composée de 2 à 3 personnes).

**3 - Volumes produits et consommés / Rendement de distribution**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Volumes produits (Million m<sup>3</sup>)</b>	4,04	4,23	4,59	4,52	4,61	4,98	4,44	5,10	4,98	5,03	5,17
<b>Volumes consommés (Million m<sup>3</sup>)</b>	3,15	3,26	2,73	3,57	3,52	3,68	3,41	3,81	3,82	3,76	3,94
<b>Rendement de distribution</b>	78%	77%	-	79%	76%	74%	77%	75%	77%	75%	76%

\* volume compté en 2009 relevé sur 9 mois



Les volumes produits représentent les volumes sortant des usines de production de Lherm et du Fousseret. Ils sont égaux aux volumes pompés en eau brute moins les pertes en eau au niveau des usines (lavages de filtres).

Les volumes consommés sont ceux relevés au niveau des compteurs des abonnés auxquels sont ajoutés les volumes non comptabilisés (bornes de lavage, purges, lavage des réservoirs, essais poteaux incendie, désinfections après travaux, analyseurs de chlore, etc..). Le rapport entre les volumes produits et consommés donne le rendement du réseau de distribution. Autrement dit, la différence entre les volumes produits et consommés représente les pertes en eau au niveau du réseau.

Il est à noter que les volumes consommés en 2009 correspondent à environ 9 mois de consommation dans la mesure où les relevés ont été anticipés de 3 mois pour pouvoir facturer en fin d'année 2009. C'est pourquoi le rendement n'a pas été calculé pour cette année-là.

La baisse du rendement enregistrée en 2012 est consécutive aux nombreuses casses de conduites pendant la période de gel du mois de février.

Le rendement du réseau affiche une moyenne de 76% sur les 4 dernières années. Il est supérieur aux objectifs fixés par le Décret du 27 Janvier 2012 relatif à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable qui est de 71,5 % pour le syndicat<sup>(1)</sup>. Cependant, il convient de poursuivre le remplacement des vieilles conduites en fonte et la recherche de fuites afin d'améliorer le rendement du réseau.

(1) Valeur de référence du rendement pour 2017:  $70 + (0,2 \times \text{ILC}) = 70 + (0,2 \times 7,3) = 71,5 \%$

ILC = Indice linéaire de consommation = volume annuel consommé / linéaire de réseau / 365 jours = 3,94 Mm<sup>3</sup> / 1476 km / 365 = 7,3

### III) BESOINS FUTURS

En 2006, le Syndicat a réalisé un schéma directeur d'eau potable aux horizons 2014-2019-2024 dans le but de se doter d'un outil de gestion et d'aide à la décision.

En 2011, le schéma directeur a été actualisé afin de prendre en compte la forte baisse des prévisions de population établies en 2006 et de revoir les besoins en eau futurs correspondants.

Une nouvelle actualisation, initiée en 2015, a été finalisée en septembre 2016. Elle a permis d'évaluer les investissements à réaliser à l'horizon 2035.

#### SCHEMA DIRECTEUR - ACTUALISATION 2016 EVOLUTION DES BESOINS EN PRODUCTION ET EAU BRUTE En m3

	2014	2035
Usine de Lherm	3 730 182	4 705 233
Usine du Fousseret	1 372 071	1 921 856
<b>Global production</b>	<b>5 102 253</b>	<b>6 627 089</b>
<b>Global eau brute</b>	<b>5 606 396</b>	<b>7 282 516</b>

Le montant total de travaux à réaliser sur 20 ans dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur 2016 atteint 51,5 Millions d'euros.

Sur ces 51,5 M€, 25,5 M€ ont été réalisés depuis 2007 et il reste 26 M€ de travaux à finaliser.

En 2017, 1 M€ de travaux prévus au schéma directeur ont été réalisés : 533 000 € de canalisations et 460 000 € pour le château d'eau de La Matasse (voir lignes grisées dans les tableaux détaillés ci-après).

#### SCHEMA DIRECTEUR - ACTUALISATION 2016 MONTANT DES TRAVAUX\* En millions d'€

	Canalisations	Usines	Réserves	TOTAL
<b>Total Horizon 2035</b>	27,1	16,8	7,6	<b>51,5</b>
<b>Réalisé</b>	6,6	12,4	6,5	<b>25,5</b>
<b>Restant à faire</b>	20,6	4,4	1,0	<b>26,0</b>

\*moyennes des scénarios proposés

Le détail des travaux figure ci-après.

## Besoins en eau brute

### ▪ Le Canal de Saint Martory

Le Syndicat était autorisé à effectuer des pompages d'eau brute dans le canal de Saint Martory, par avenant en date du 28 mars 1972 au contrat d'abonnement initial du 2 décembre 1961, pour des débits maximums de 200 m<sup>3</sup>/h à la station du Fousseret et 500 m<sup>3</sup>/h à la station de Lherm.

Compte tenu de l'évolution des besoins de pompage d'eau brute, une nouvelle convention a été signée avec le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement en décembre 2010. Par le biais de cette convention, le SMEA s'engage à satisfaire d'une façon permanente les débits d'eau brute indiqués dans le tableau ci-dessous qui correspondent aux besoins journaliers à l'horizon 2030.

### POMPAGE EAU BRUTE CANAL DE ST MARTORY

	Convention initiale modifiée en 1972	Convention révisée en 2010	
		Jour normal	Jour de pointe mensuelle
Usine de Lherm	500 m <sup>3</sup> /h	935 m <sup>3</sup> /h	1 585 m <sup>3</sup> /h
Usine du Fousseret	200 m <sup>3</sup> /h	355 m <sup>3</sup> /h	604 m <sup>3</sup> /h

### ▪ Le Touch

D'un point de vue quantitatif, les débits minimums de pompage sont calculés sur les besoins actuels. A l'horizon 2030 des réserves d'eau brute seront forcément nécessaires pour couvrir les besoins du mois de mars dans le Touch.

Cependant, les besoins de production de l'usine pourront être complétés par la retenue de la Bure. En effet, une convention avec le SIAHTA met à disposition du syndicat un volume supplémentaire de 400 000 m<sup>3</sup> par an.

D'un point de vue qualitatif, la qualité du Touch depuis plusieurs années s'est dégradée sur plusieurs paramètres compte tenu de la présence de matière organique en quantité plus importante et de la présence d'ammonium.

La retenue de la Bure présente également une qualité d'eau médiocre en raison de la présence de matière organique et de cyanobactéries pouvant rejeter des toxines.

Dans le cadre de l'extension de l'usine de Lherm, une étape de traitement membranaire a été ajoutée en 2013 pour l'ensemble du débit produit. Cette filière, plus coûteuse en investissement et en fonctionnement qu'une filière classique, permet d'assurer une qualité d'eau optimale et d'anticiper les normes à venir toujours plus sévères de qualité d'eau distribuée.

### ▪ La Louge

Au vu des débits minimums de la Louge, il ne serait pas nécessaire de créer des réserves d'eau brute à des fins de production d'eau potable lors de la période de chômage du canal.

## Besoins en Production

Les besoins en production à l'horizon 2035, évalués dans cadre du schéma directeur actualisé en 2016 à partir du développement démographique prévisible des communes, ont confirmé les extensions prévues en 2011 pour les stations de traitement :

- o Usine de Lherm : passage de 800 à 1200 m<sup>3</sup>/h
- o Usine de Fousseret : passage de 300 à 600 m<sup>3</sup>/h

Les travaux d'extension et de réhabilitation de l'usine de Lherm ont été réalisés en 2013. L'extension et la réhabilitation de l'usine du Fousseret sont prévues sur 2019/2021.

### RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION

Unité de production	Extension de capacité	Autres objectifs	Montant € HT 2015	Date de réalisation
Usine du Lherm	passage de 800 à 1200 m <sup>3</sup> /h	réhabilitation usine existant et traitement des boues	12 400 000 €	2013
Usine du Fousseret	passage de 300 à 600 m <sup>3</sup> /h	nouvelle filière	3 650 000 €	2019/2021
	Nouvelle pompe station de reprise sur socle existant	1 x 300 m <sup>3</sup> /h 105 mCE	80 000 €	
Scénario P1 : Le Fousseret	Création nouvelle bache au sol de 1 000 m <sup>3</sup> au pied du château d'eau existant *	2 x 500 m <sup>3</sup> /h 110 mCE	940 000 €	A programmer
	Renforcement de la conduite adductrice DN300 existante (liaison station - réservoir sur tour)	environ 500 ml de DN 450 Fonte	250 000 €	2019/2021
Scénario P2 : Le Fousseret	Création d'une seconde conduite adductrice, en doublon de l'existante	environ 500 ml de DN 400 Fonte	200 000 €	2019/2021
<b>TOTAL USINES</b>	<b>Total Horizon 2035</b>	<b>scénario P1</b>	<b>17 320 000 €</b>	
		<b>scénario P2</b>	<b>16 330 000 €</b>	
	Réalisé	Réalisé	12 400 000 €	
	<b>Restant à faire</b>	<b>scénario P1</b>	<b>4 920 000 €</b>	
		<b>scénario P2</b>	<b>3 930 000 €</b>	

\* Inclus réserves, conduites associées et groupes de pompage décrits précédemment

## Besoins en réserves

Le schéma directeur a montré la nécessité de besoins en réserve supplémentaire immédiats ou à moyen terme.

Le choix des réserves à créer est issu de l'analyse des contraintes techniques : possibilités d'extension sur le site existant, autres sites potentiels et proximité de la zone à secourir.

Quatre des cinq réserves à créer ont été construites entre 2008 et 2013.

La construction du dernier réservoir à créer, à Bérat, a été initiée en 2017.

## RENFORCEMENT DU STOCKAGE

Positionnement des réserves projetées	Volume de réserve projeté (m3)	Communes concernées	Montant € HT 2015	Date de réalisation
Usine du Lherm	1600	Lavernose, Le Lherm	600 000 €	2013
Commune du Lherm - Lieu dit "Lassère"	1700	Labastidette, Lamasquère, St Hilaire, Le Fauga	1 192 900 €	2010
Commune de Saiguède, extension du réservoir existant	600	Saiguède, Bonrepos	368 000 €	2008
Commune de St Lys, au niveau de la déchetterie	4200	Fonsorbes, Fontenilles	4 500 000 €	2013
Commune de Bérat au niveau du réservoir existant de la Matasse	1500	Bérat Longages, Capens, (+Noé et Mauzac)	1 490 000 €	2017/2018
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>9600</b>	<b>Total Horizon 2035</b>	<b>7 550 900 €</b>	
		Réalisé	6 520 900 €	
		<b>Restant à faire</b>	<b>1 030 000 €</b>	

\* Inclus conduites associées et groupes de pompage décrits

## Besoins en renforcement du réseau

Le schéma directeur a mis en évidence que le réseau structurant dans sa configuration actuelle est insuffisant pour faire face à l'augmentation des besoins en eau d'ici 2035.

Les renforcements à réaliser ont été définis en fonction des priorités identifiées qui tiennent compte de l'existant et des projets d'urbanisation de l'ensemble des communes.

Le tableau ci-dessous liste les investissements prévus dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur de 2016, sans hiérarchisation, ainsi que les travaux réalisés depuis le schéma initial de 2006.



## RENFORCEMENT DU RESEAU

Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT 2015	Date de réalisation
Lahage, Forgues, Lautignac, Mones, Pin-Murelet, Plagnole, Sajas, Empeaux, Saint Thomas, Bragayrac, Sabonnères, Montgras	Renforcement du groupe de pompage de Beaufort	1 x 440 m <sup>3</sup> /h à 175 mCE	100 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
Bragayrac, Saint Thomas, Empeaux	Renforcement du réseau entre Sabonnères et Saint Thomas	900 ml de DN 100/125/200 fonte	146 000 €	Fait en 2008
Bragayrac, Saint Thomas, Empeaux	Renforcement du réseau entre Sabonnères et Saint Thomas (reste à réaliser)	5000 ml de DN 200 fonte	1 140 000 €	A programmer
Montgras, Sabonnères	Renforcement du réseau entre Montgras et Sabonnères	1800 ml de DN 250 fonte	474 300 €	A programmer
Castelnau, Fustignac, Montégut, Montoussin, Lussan, Polastron	Renforcement du réseau entre réservoir Castelnau et départ Lioué (croisement D48/D6)	1200 ml de DN 250 fonte	205 000 €	Fait en 2014 et 2015
Castelnau, Fustignac, Montégut, Montoussin, Lussan, Polastron	Tranche 1 : Renforcement depuis départ Lioué jusqu'à croisement D83/D48	<b>1400 ml DN 250 Fonte</b>	238 000 €	A programmer
Castelnau, Fustignac, Montégut, Montoussin, Lussan, Polastron	Tranche 2 : Renforcement du croisement D83/D43 à lieu dit Hust	<b>780 ml de DN 150 Fonte</b>	78 000 €	A programmer
Castelnau, Fustignac, Montégut, Montoussin, Lussan, Polastron	Tranche 3 : Renforcement de Fustignac village au croisement D48/D96C lieu dit Lapeygrade	<b>2400 ml de DN 140 PVC</b>	276 000 €	A programmer
<b>Total Horizon 2035</b>			<b>2 557 300 €</b>	
Réalisé			351 000 €	
<b>Restant à faire</b>			<b>2 206 300 €</b>	

Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT 2015	Date de réalisation
Rieumes	Renforcement du réseau entre les réservoirs de Rieumes et de Poucharramet	4500 ml de DN 150 fonte	345 000 €	Fait en 2008 (équipe régie)
Rieumes	Renforcement du réseau entre les réservoirs de Rieumes et de Poucharramet (reste à réaliser)	600 ml de DN 150 fonte	156 000 €	A programmer
Rieumes	Renforcement du réseau entre le réservoir de Rieumes et Rieumes	1200 ml de DN 300 fonte	363 000 €	A programmer
<b>Total Horizon 2035</b>			<b>864 000 €</b>	
Réalisé			345 000 €	
<b>Restant à faire</b>			<b>519 000 €</b>	

Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT 2015	Date de réalisation
Lavernose	Renforcement Lavernose	900 ml de DN 200 fonte	130 500 €	A programmer
Lamasquere	Renforcement DN110 sur la D23 + pose réducteur de pression (au iqauge sur l'adductrice Lherm-Moulin)	1410 ml de DN 140 PVC + stabilisateur aval (charge<270m)	181 200 €	A programmer
Labastidette, Lamasquère, Saint Hilaire, Le Fauga	Renforcement groupe de pompage Lherm vers réservoirs Lherm	2*300 m3/h à 66 CE	83 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
Labastidette, Lamasquère, Saint Hilaire, Le Fauga	Renforcement réseau entre usine Lherm et réservoir Lasserre Lherm	1500 ml DN 300 fonte	220 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
Labastidette, Lamasquère, Saint Hilaire, Le Fauga	Création d'une conduite entre le nouveau réservoir Lasserre à Lherm et Saint Hilaire	1600 ml DN 400/300 fonte	408 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
Labastidette, Lamasquère, Saint Hilaire, Le Fauga	Création d'une conduite de distribution entre le réservoir du lieu-dit "Lassere" et le réseau du Lherm	100 ml de DN 150 fonte	12 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
Lherm, St Hilaire	Renforcement du réseau du Lherm vers Saint Hilaire Tronçon 1	950 ml de DN 200 Fonte	268 000 €	A programmer
Lherm, St Hilaire	Renforcement du réseau du Lherm vers Saint Hilaire - Tronçon 2	1580 ml de DN 200 Fonte	533 300 €	fait en 2017
Le Fauga	Création d'une liaison entre le réseau de Saint Hilaire et celui de Fauga	940 ml de DN 200 Fonte	150 000 €	A programmer
Le Fauga	Remplacement surpresseur en sortie du réservoir	2 x 80 m3/h - 40 mCE	46 000 €	A programmer
Lherm, Labastidette, Lamasquère	Renforcement sortie réservoir de Lherm en DN300 Chemin de l'Encontrade - Route Principale puis renforcement liaison vers Lamasquère	3840 ml de DN 250 Fonte + 1 410 ml DN150 Fonte	1 538 400 €	2018
Lavernose	Tranche 1 : Renforcement Avenue de Bouquier - Quartier Saint Hubert	990 ml de DN 200 Fonte	297 000 €	A programmer
Lavernose	Tranche 2 : Renforcement Route de Bérat (DN110 existant)	1 270 ml de DN 200 Fonte	304 800 €	A programmer

Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT 2015	Date de réalisation
Fonsorbes, Fontenilles	Création d'une conduite de distribution du nouveau réservoir de St Lys vers Fonsorbes Réservoir	665 ml de DN 350 fonte	443 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
Fonsorbes, Fontenilles	Création d'une conduite d'adduction du réservoir	665 ml DN 400 fonte		Inclus dans usine 2012/2013
Fonsorbes, Fontenilles	Création d'une conduite de distribution du nouveau réservoir de St Lys vers Fontenilles et Fonsorbes Ouest	120 ml de DN 300 fonte		Inclus dans usine 2012/2013
Fonsorbes, Fontenilles	Renforcement du réseau entre le "Moulin de la Jalousie" et le lieu dit "Bordeneuve" à Fontenilles	850 ml de DN 250 fonte	134 000 €	Fait en 2010
Fonsorbes, Fontenilles	Renforcement du réseau entre le "Moulin de la Jalousie" et le lieu dit "Bordeneuve" (reste à réaliser)	910 ml de DN 250 fonte	300 000 €	Fait en 2016
Fonsorbes	Création d'une liaison à l'ouest de Fonsorbes	230 ml de DN 200 fonte	33 000 €	Fait en 2007
Fonsorbes	Renforcement du réseau le long du Chemin de Benech à Fonsorbes	450 ml de DN 250 fonte	166 000 €	Fait en 2010
Fonsorbes	Renforcement du réseau le long du Chemin de Benech à Fonsorbes (reste à réaliser)	2350 ml de DN 250 fonte	621 000 €	Fait en 2014 (sous traité) et 2015 (équipe régie)
Fonsorbes	Renforcement du réseau le long du Chemin de Benech à Fonsorbes (reste à réaliser)	380 ml de DN 250 fonte	125 400 €	A programmer
Sainte Foy de Peyrolière	Renforcement du réseau en amont du réservoir de Sainte Foy surélevé 200 m3	240 ml de DN 200 fonte	72 000 €	A programmer
Saiguede, Bonrepos	Renforcement du réseau en aval du réservoir de Saiguede	1550 ml de DN 200 fonte	259 000 €	Fait en 2007
Fontenilles	Tranche 1 : Renforcement Chemin de la Poumayre jusqu'à Chemin des Cavaliers	<b>2 350 ml de DN 200 Fonte</b>	545 200 €	A programmer
Fontenilles	Tranche 2 : Création interconnexion Chemin des Cavaliers	<b>500 ml de DN 200 Fonte</b>	110 000 €	A programmer
Fontenilles	Tranche 3 : Renforcement Chemin de Cammarty jusqu'à Route Magnés	<b>1 320 ml de DN 200 Fonte</b>	290 400 €	A programmer
Fonsorbes	Renforcement depuis DN200 existant en sortie du réservoir Route de Tarbes - Route de Bragot jusqu'à Route de Magné	<b>1 320 ml de DN 200 Fonte</b>	396 000 €	A programmer
Fonsorbes	<i>Option : Renforcement tronçon DN110 PVC existant Route de Tarbes (depuis rond-point)</i>	<b>450 ml de DN140 PVC</b>	117 000 €	A programmer
Fonsorbes	Renforcement Route de Seysses vers Aygoluongo	<b>2 560 ml de DN 200 Fonte</b>	573 440 €	A programmer

Communes concernée	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT 2015	Date de réalisation
Saint Lys	Tranche 1 : Renforcement Avenue de Toulouse jusqu'à Rue de la Gravette	230 ml de DN 250 Fonte	59 800 €	A programmer
Saint Lys	Tranche 2 : Renforcement du bourg (Avenue de Toulouse, Place Nationale, Avenue du Languedoc, Rue du 8 mai , Rue Saint Julien) + Avenue Pierre Lezat jusqu'au DN200 existant	800 ml de DN 200 Fonte	240 000 €	A programmer
Saint Lys	Tranche 3 : Renforcement DN140 existant Chemin de Pedaouba	520 ml de DN 200 Fonte	115 232 €	A programmer
Sainte Foy de Peyrolière, Saint Lys, Saiguede, Bonrepos, Cambernard	Tranche 1 : Remplacement des 2 conduites adductrices (liaison Mona-Sainte Foy) par nouvelle adductrice du réservoir de Sainte Foy jusqu'à Castagné	2 270 ml de DN 400 Fonte	834 225 €	A programmer
Sainte Foy de Peyrolière, Saint Lys, Saiguede, Bonrepos, Cambernard	Tranche 2 : Renforcement DN175 existant depuis Castagné jusqu'au feeder Lherm-Mona	3 350 ml de DN 250 Fonte	953 075 €	A programmer
Scénario 1 : Lherm	Nouveau système de pompage à la station (refoulement vers Moulin)	2 x 500 m3/h - 110 mCE	130 000 €	A programmer
Scénario 1 : Lherm, Saint Clar, Saint Lys, Fonsorbes	Refoulement de l'usine du Lherm vers Saint Lys jusqu'au nouveau réservoir de St Lys	10 980 ml de DN 400 Fonte	4 035 150 €	A programmer
Scénario 2 : Lherm	Installation 3ème pompe sur socle existant	1 x 300 m3/h - 85 mCE	45 000 €	A programmer
Scénario 2 : Lherm, Saint Clar, Saint Lys, Fonsorbes	Refoulement de l'usine du Lherm vers Saint Lys jusqu'au nouveau réservoir de St Lys	10 980 ml de DN 450 Fonte	4 035 150 €	A programmer
Scénario 3 : Lherm	Installation 3ème pompe sur socle existant	1 x 300 m3/h - 85 mCE	45 000 €	A programmer
Scénario 3 : Lherm, Saint Clar, Saint Lys, Fonsorbes	Refoulement de l'usine du Lherm vers Saint Lys jusqu'au nouveau réservoir de St Lys	10 980 ml de DN 500 Fonte	4 776 300 €	A programmer
<b>Total Horizon 2035</b>		scénario 1	10 109 922 €	
		scénario 2	10 024 922 €	
		scénario 3	10 766 072 €	
Réalisé			1 213 000 €	
<b>Restant à faire</b>		scénario 1	8 896 922 €	
		scénario 2	8 811 922 €	
		scénario 3	9 553 072 €	

Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant 2015	Avancement 2015
Saint Elix, Lafitte, Vigordane, Peyssies, Longages, Capens	Renforcement du réseau entre l'usine du fousseret et le réservoir de Saint Elix (du lieu-dit "Dardets" au lieu-dit "Villeneuve")	2 300 ml de DN 200 fonte	295 000 €	Fait en 2007
Peyssies, Longages, Capens	Renforcement du réseau entre le réservoir de Longages et Lafitte Vigordane	10 800 ml de DN 200 fonte	1 312 000 €	Fait en 2009/2010
Lafitte Vigordane, Peyssies, Longages, Capens	Renforcement du réservoir entre Lafitte Vigordane et le réservoir de Saint Elix (hors traversée village St Elix 490 ml)	4100 ml de DN 250 Fonte	560 000 €	Fait en 2012/2013 (équipe régie)
Lafitte Vigordane, Peyssies, Longages, Capens	Traversée village St Elix	640 ml de DN 250 Fonte	211 200 €	A programmer
Labastide, Bérat, Longages, Capens	Renforcement du réseau entre le réservoir du Fousseret et celui de Labastide - tronçon 2 (Gratens)	650 ml de DN 350 Fonte	190 000 €	Fait en 2013 (équipe régie)
Bérat, Longages, Capens	Renforcement du réseau entre Labastide et le réservoir de Bérat/La Matasse	3700 ml de DN 250 Fonte	1 220 000 €	Fait en 2015/2016
Bérat	Renforcement du réseau entre le réservoir de La Matasse et celui de Bérat	2220 ml de DN 250 Fonte	553 000 €	Fait en 2008
Bérat	Renforcement du réseau entre le réservoir de Bérat et le nord du réseau de Bérat	1700 ml de DN 250 Fonte	453 900 €	A programmer
Labastide, Bérat, Longages, Capens	Tranche 1 : Renforcement adductrice entre le réservoir du Fousseret et Gratens (650 ml posés en 2013)	<b>5 200 ml de DN 350 Fonte</b>	1 846 000 €	A programmer
Labastide, Bérat, Longages, Capens	Tranche 2 : Renforcement adductrice entre le réservoir du Gratens et le réservoir de Labastide	<b>3 080 ml de DN 300 Fonte</b>	977 900 €	A programmer
Bérat - Longages	Renforcement entre le futur réservoir "Matasse" et celui de Longages	<b>6 400 ml de DN 250 Fonte</b>	1 664 000 €	A programmer
Capens - Noé	Mise en service interconnexion, alimentation gravitaire depuis Matasse/St Elix	<b>900 m3/j en situation normale, 600 m3/j en jour de pointe</b>	à étudier spécifiquement	A programmer
Labastide, Bois de la Pierre	Création interconnexion depuis DN160 existant en sortie du réservoir de Labastide vers DN140 existant Bois de la Pierre (Route de Carbonne - DN15 - D37G)	<b>3 720 ml de DN 140 PVC</b>	684 480 €	A programmer
<b>Total Horizon 2035</b>			<b>9 967 480 €</b>	
Réalisé			4 130 000 €	
<b>Restant à faire</b>			<b>5 837 480 €</b>	

**TOTAL CANALISATIONS**

<b>Total Horizon 2035</b>	<b>scénario 1</b>	<b>26 947 902 €</b>
	<b>scénario 2</b>	<b>26 862 902 €</b>
	<b>scénario 3</b>	<b>27 604 052 €</b>
<b>Réalisé</b>		<b>6 572 300 €</b>
<b>Restant à faire</b>	<b>scénario 1</b>	<b>20 375 602 €</b>
	<b>scénario 2</b>	<b>20 290 602 €</b>
	<b>scénario 3</b>	<b>21 031 752 €</b>



## IV) QUALITE DE L'EAU

L'eau destinée à la consommation humaine doit respecter les exigences de qualité définies par le code de la Santé publique ; elle doit être :

- **conforme aux limites de qualité** fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007. Ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques, telles que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau et sont généralement basées sur les recommandations en vigueur de l'Organisation mondiale de la santé,
- **satisfaisant à des références de qualité** fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risque pour la santé des personnes. Les substances concernées, sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, peuvent mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des installations de traitement, elles peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Le contrôle sanitaire de l'eau destiné à la consommation humaine est assuré par l'Agence Régionale de Santé dans le département de la Haute-Garonne.

Des prélèvements sont pratiqués à la ressource (Canal de Saint Martory, le Touch et la Louge), à la production en sortie de station de traitement (Lherm et Fousseret) et sur le réseau de distribution par le Laboratoire Départemental de l'Eau à Launaguet et le laboratoire Eichrom à Rennes en complément pour la radioactivité ; tous les deux agréés par le ministère chargé de la santé.

Le programme de prélèvement est établi en application du Code de la Santé Publique section 1 « Eaux » destinée à la consommation humaine (article R1321.15 annexe 13.2.1). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la recherche de la radioactivité est effectuée.

Pour les *prélèvements à la ressource*, la fréquence dépend du débit journalier de l'eau prélevée soit :

- 6 prélèvements par an sur le Canal de Saint Martory (à chaque station Lherm et Fousseret),
- 1 prélèvement par an sur la Louge,
- 1 prélèvement par an sur le Touch.

Pour les *prélèvements à la production et sur le réseau de distribution*, plusieurs types d'analyse sont effectués : en routine (P1) dont la fréquence dépend de la population desservie et plus complètes (P2) à une fréquence moins importante.

Pour les petites communes, la fréquence minimale est d'une analyse par an.

En complément des analyses réalisées par l'ARS, le SIECT effectue un certain nombre d'analyses sur les 2 stations de traitement, ponctuelles ou en continu et journalières, afin de s'assurer de la bonne qualité des eaux distribuées. Les principaux résultats statistiques pour l'année 2017 sont donnés dans la note ci-après communiquée par l'ARS. Un rapport complet de l'ARS est également donné en annexe.

## Conclusion sanitaire

2017

Eau de bonne qualité.

Les concentrations en pesticides sont inférieures aux seuils d'intervention sanitaire à partir desquels des mesures de restriction de consommation de l'eau sont prononcées. Un contrôle renforcé est mis en place pour suivre l'évolution de ce paramètre.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine superficielle. L'état d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de la Haute Garonne



### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
**Eau de bonne qualité bactériologique.**

Nombre de contrôle : 174  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
**Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

Concentration moyenne : 5 mg/L  
Concentration maximale : 14 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
**Pour au moins un prélèvement sur la période, la somme des concentrations en pesticides a dépassé les 0.5 µg/L.**

Somme des concentrations en pesticides : 0,65 µg/L

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
**La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**

Concentration moyenne : 22 µg/L  
Concentration maximale : 107 µg/L

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°f).  
**Eau douce ( peu calcaire)**

Concentration moyenne : 12,4 °f  
Concentration maximale : 22,0 °f



### **Branchements en plomb**

Depuis 2003, le SIECT procède à la suppression des branchements en plomb dans le cadre des travaux d'urbanisation des communes et lors de campagnes ponctuelles de remplacement de ces branchements. Par ailleurs, tous les branchements à usage public sont exempts de plomb.

En 2017, le nombre de branchements en plomb restants sur le syndicat est estimé à 480 (520 en 2016).

**V) TRAVAUX REALISES EN REGIE**

L'équipe en régie a été créée en 2006 afin d'accélérer le remplacement des vieilles canalisations en fonte grise du syndicat. Elle est composée de 4 à 5 agents affectés à temps complet sur ces travaux.

Les chantiers réalisés de 2007 à 2017 sont présentés ci-dessous.

**TRAVAUX EN REGIE 2007 à 2017**

Année	Lieu des travaux	Diamètre existant	Diamètre posé
2007	St Lys - quartier Lasbrouès	DN 32	200 ml DN 75 PVC
2007	St Lys - quartier Le Gavachon	DN 60 fonte	500 ml DN 140 PVC
2007	Rieumes - chemin de l'Espèrès	DN 80 fonte	1 500 ml DN 140 PVC
2007	Ste Foy de Peyrolières - Parayre	DN 80 fonte	400 ml DN 140 PVC
2007	Beaufort - Quartier Estouget	DN 50 fonte	700 ml DN 75 PVC
2007/2008	Cambarnard vers Saint Clar	DN 100 fonte	1860 ml DN 140 PVC
2007/2008	Rieumes - chemin de l'Ormette	DN 80 fonte	400 ml DN 140 PVC
2008	Casties Labrande	DN 40 PVC	460 ml DN 63 PVC
2008	Poucharramet - Rte de Rieumes	DN 100 fonte	4500 ml DN 150 fonte
2008	St Clar de Rivière - ch du Piton	DN 100 fonte	360 ml DN 140 PVC
2008/2009	Cambarnard vers Poucharramet	DN 80 fonte	945 ml DN 140 PVC
2009	Beaufort - rte de Rieumes	DN 80 fonte	600 ml 140 PVC
2009	Bois de la Pierre vers Gratens	DN 100 fonte	2 000 ml DN 150 fonte
2009	Lussan vers Polastron	DN 80 fonte	3000 ml DN 110 et 75 PVC
2009	Fonsorbes Ch Cachac	DN 40 PVC	150 ml DN 110 PVC
2010	Peysgies - Longages	DN 125 F	4600 ml DN 200 F
2010	Castelnau vers Pouy de Touges	DN 175 Fonte	1700 m DN 250 F
2010	Plagnole - rte de Rieumes	DN 63, 50 et 40 PVC	500 ml DN 90 PVC
2011	Plagnole - rte de Rieumes	DN 63, 50 et 40 PVC	500 ml DN 90 PVC
2011	Fousseret alimentation Lioué	DN 63 et 75 PVC	960 ml DN 90 PVC
2011	Sajas - rte de Sajas à Savères (RD 73)	DN 125 - 100 fonte	1720 ml DN 150 fonte/140 PVC
2011	Fousseret - route de Montoussin	DN 80 et DN 100 fonte	1500 ml DN 140 PVC
2012	Castelneau vers Pouy de Touges	DN 175 Fonte	900 ml DN 250 fonte
2012	Liaison St Elix/ Lafitte Vigordane	DN 125 à 175 fonte	3000 ml DN 250 fonte + 200m 140PVC
2013	Liaison St Elix/ Lafitte Vigordane	DN 125 à 175 fonte	1100 ml DN 250 fonte
2013	Gratens amont réservoir	DN 250 F	650 m DN 350 F
2013	Fousseret départ rte Montoussin	DN 80 et 100	750 ml DN 140 PVC
2014	Castelnau Picampeau - alimentation haut Fousseret	DN 100 puis 80 fonte	1700 ml DN 140 et 63 PVC
2014	Casties Labrande - Lartigue à village	DN 100 puis 80 fonte	2400 ml DN 140 PVC
2014	Castelnau - réservoir à Village	DN 125 F	850 ml DN 250 F
2015	Castelnau - village à Départ Lioué	DN 125 F	550 ml DN 250 F + 150 ml DN 90
2015	Fonsorbes chemin Benech	DN 100 fonte	1100 ml DN 250 Fonte
2015	Savères alimentation distribution réserve	DN 80 et 125 F	1500 ml DN 140 PVC
2016	Savères - rte de Bernèze	DN 60 fonte	560 ml DN 110 PVC
2016	Pouy de Touges village vers Castelneau	DN 60 fonte	500 ml DN 140 PVC
2016	Montegut - sortie village	DN 60 fonte	300 ml DN 90 PVC
2016/2017	Castelnau - Route de L'isle en Dodon	DN 100 Fonte	1765 ml DN 160 et 140 PVC
2017	Gratens - RD 73b alimentation Bois de la Pierre	DN 100 fonte	850 ml DN 160 PVC
2017/2018	Gratens/Labastide : renforcement adductrice	DN 250 fonte	3200 ml DN 300 Fonte



## VI) INTERVENTIONS SUR LE RESEAU

Des campagnes de purge sur le réseau sont réalisées en interne tous les ans ainsi que la pose de purges automatiques afin d'assurer un renouvellement de l'eau en bout d'antennes à des fréquences définies et modifiables.

Les purges réalisées sont de plusieurs sortes :

- *purges préventives* : une campagne est réalisée au mois de janvier, elle consiste à nettoyer toutes les canalisations en suivant le fil de l'eau afin d'évacuer les particules qui sédimentent et les eaux stagnantes. Cette campagne permet ainsi de maintenir une qualité d'eau convenable sur des secteurs où le réseau est vieillissant. Ce travail à grande échelle permet de réduire considérablement les interventions ponctuelles dans l'année. L'objectif est de purger le plus de réseau possible.
- *purges récurrentes* : il s'agit d'habitations répertoriées sur le Syndicat, en bout de réseau ou sur des linéaires avec très peu de circulation d'eau, pour lesquelles tous les ans en juin les agents interviennent. La pose des purges automatiques est étudiée pour chacun de ces cas.
- *purges curatives* : il s'agit de purger des secteurs non répertoriés en purges récurrentes où il arrive ponctuellement que des dépôts se mettent en suspension, phénomène faisant souvent suite à des travaux ou à l'utilisation intempestive des poteaux d'incendie.

Les autres interventions du service réseau sont les suivantes :

- ▶ Nouveaux branchements et pose de compteurs dans les lotissements
- ▶ Interventions
  - Interventions facturées (fuites causées par un tiers, modifications de branchements, compteurs gelés, ...)
  - Interventions non facturées (fuites syndicales, modifications et entretien du réseau et équipements associés, ...)
  - Dépannages divers non facturés (changements de joints, compteurs bloqués, manques de pression...)
- ▶ Remplacement de compteurs de plus de 15 ans
- ▶ Repérage de canalisations

<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nouveaux branchements et pose compteurs (dont nouveaux branchements)	827 (267)	711 (166)	813 (200)	661 (206)	516 (196)	553 (118)	556 (117)	722 (123)	746 (168)	750 (225)
Interventions facturées	71	33	24	21	19	29	26	15	22	28
Interventions non Facturées (dont fuites canalisations)	252 (76)	241 (91)	217 (89)	262 (106)	280 (103)	242 (99)	269 (108)	390 (117)	422 (106)	492 (134)
Dépannages divers	332	388	386	373	473	402	462	465	567	341
Remplacement compteurs + 15 ans	956	875	779	1043	1074	920	506	1841	1895	1668
DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)	691	769	815	772	810	1188	1334	1203	1209	2436

Depuis le décret de janvier 2012 portant sur la réduction des pertes d'eau, le syndicat répond de manière plus systématique à toutes les demandes de DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) des entreprises qui effectuent des travaux sur son territoire, ce qui explique la forte augmentation de cette activité. Le nombre de DICT à traiter a été multiplié par 2 en 2017, suite à l'accroissement des travaux effectués sur le territoire du syndicat et des déclarations de travaux qui n'étaient pas toujours réalisées auparavant.

Le recrutement d'un contractuel en 2015 a permis d'accélérer significativement le remplacement des compteurs de plus de 15 ans depuis cette date.

La radiorelevé des compteurs a été lancée en 2015. Depuis cette date, tous les compteurs posés (nouveaux branchements et remplacement des compteurs de plus de 15 ans) sont prééquipés de têtes émettrices qui permettent un relevé plus rapide par radio.

En 2017, 25% du parc de compteurs est équipé d'un système de télérelevé.



## VII) EVOLUTION DES TARIFS

### CONSOMMATION EAU

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
CONSOMMATION EAU (au m3) de 0 à 1499 m3 à Partir de 1500 m3	0,9029 0,7640	0,9932 0,8404	1,0428 0,8824	1,0741	1,106	1,139	1,162	1,185
<i>Redevance prélèvement</i>	0,06	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
<i>Redevance pollution (communes A)</i>	0,223	0,255	0,293	0,300	0,305	0,310	0,315	0,32
<i>Redevance pollution (communes B)</i>	0,134	0,204						
<b>Total TTC (TVA 5,5%) (communes A)</b>	1,2511	1,4012	1,4937	1,5341	1,573	1,613	1,643	1,672
<b>Total TTC (TVA 5,5%) (communes B)</b>	1,1572	1,3474						

### REDEVANCE FIXE ET LOCATION COMPTEUR

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Redevance fixe HT	55,64	56,75	57,88	59,04	59,60	60,20	60,20	60,20
Location compteur 15-20 mm HT	6,91	7,05	7,19	7,33	7,40	7,50	7,50	7,50
<b>Total TTC (TVA 5,5%)</b>	65,99	67,31	68,65	70,02	70,69	71,42	71,42	71,42
Autres tarifs locations compteurs HT								
30 mm	17,48	17,83	18,19	18,55	18,70	18,90	18,90	18,90
40 mm	26,31	26,84	27,38	27,92	28,20	28,50	28,50	28,50
50 mm	95,76	97,68	99,63	101,62	102,60	103,60	103,60	103,60
60 mm	95,76	97,68	99,63	101,62	102,60	103,60	103,60	103,60
100 mm	205,98	210,10	214,30	218,58	220,80	223,00	223,00	223,00

### AUTRES TAXES ET FRAIS

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Frais remise en service € HT								
En € HT	155,21	162,97	171,12	179,67	184,20	188,80	193,50	198,30
En TTC (10 %)	163,75	171,94	183,10	192,25	202,62	207,68	212,85	218,13
Frais de recouvrement pour retard de paiement € HT								
En € HT	45,63	47,91	50,31	52,83	54,10	55,50	56,90	58,30
En TTC (10 %)	48,14	50,55	53,83	56,52	59,51	61,05	62,59	64,13

## 1 - Décomposition du prix de l'eau

Le prix de l'eau (hors assainissement) sur la facture de l'abonné se décompose en 3 parties :

- **la partie fixe**, c'est-à-dire l'abonnement (redevance fixe) et la location compteur pour un diamètre donné, qui permet de financer le renouvellement des compteurs et du matériel d'exploitation et de rembourser les investissements. Le tarif est fixé par le syndicat.
- **la part consommation**, c'est le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m<sup>3</sup> ; ce prix rémunère le prélèvement, le traitement et la distribution de l'eau (fonctionnement). Le tarif au m<sup>3</sup> est fixé par le syndicat,
- **les taxes et redevances perçues par le syndicat et reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (voir note de l'agence en annexe):**
  - o la redevance prélèvement, appliquée sur les volumes consommés. La redevance prélèvement est calculée par l'Agence en fonction des volumes d'eau brute pompés par le syndicat dans le milieu naturel. Le syndicat fixe ainsi le tarif de la redevance en fonction de ce montant. La redevance prélèvement est reversée à l'Agence, elle permet de financer la préservation des ressources en eau.
  - o la redevance pollution, appliquée sur les volumes consommés. Cette redevance, fixée et perçue par l'Agence, permet de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, d'aménagement et de protection de la ressource en eau.

Après d'importantes hausses de tarif entre 2007 et 2011, les augmentations appliquées par le syndicat sont en baisse régulière depuis 2012 avec 2,7% de hausse en 2013, 2,3 % en 2014 et 2015 puis 1,4 % en 2016 (sur part fixe + part variable pour 120 m<sup>3</sup>, hors taxes et redevances).

En 2017 une hausse des tarifs de 2% a été appliquée sur le prix du m<sup>3</sup> (part variable). Le tarif de la part fixe n'a pas été augmenté. Ce qui donne une augmentation résultante de 1,3% pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>, hors taxes et redevances.

## 2 - Prix de l'eau potable, hors taxes et redevances

Le calcul du tarif syndical, hors taxe et redevances, est établi sur la base d'un calcul national des Agences de Bassin, sur une consommation moyenne annuelle de 120 m<sup>3</sup> par foyer.

### Exemple en 2017:

- Consommation eau : 1,185 € HT par m<sup>3</sup>
- Redevance fixe : 60,20 € HT forfaitaire
- Location compteur : 7,50 € HT forfaitaire

Soit un tarif eau potable en 2016 calculé ainsi :

$$[ (1,185 \times 120 \text{ m}^3) + 60,20 + 7,50 ] / 120 \text{ m}^3 = 1,75 \text{ € HT par m}^3$$

Ce tarif ne prend pas en compte la TVA et les redevances (pollution et prélèvement) perçues par le syndicat et reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ni l'assainissement collectif.

**3 - Prix de l'eau potable, toutes taxes et redevances comprises**

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du prix de l'eau potable TTC par m<sup>3</sup> entre 2016 et 2017 pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Il montre également l'évolution du montant TTC de la facture d'eau potable pour 120 m<sup>3</sup>.

**Evolution du prix TTC de l'eau potable\* et de la facture moyenne pour 120 m<sup>3</sup>**

	Quantité	2016		2017	
		Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)
<b>Production et distribution de l'eau</b>					
Consommation eau (m <sup>3</sup> )	120	1,162	139,44	1,185	142,20
Redevance eau	1	60,20	60,20	60,20	60,20
Location compteur	1	7,50	7,50	7,50	7,50
<b>Total Production et distribution eau</b>			<b>207,14</b>		<b>209,90</b>
<b>Organismes publics</b>					
Redevance pollution (m <sup>3</sup> )	120	0,315	37,80	0,320	38,40
Redevance pèlèvement (m <sup>3</sup> )	120	0,080	9,60	0,080	9,60
<b>Total Organismes publics</b>			<b>47,40</b>		<b>48,00</b>
<b>TOTAL HT</b>			<b>254,54</b>		<b>257,90</b>
<b>TVA (5,5 %)</b>			<b>14,00</b>		<b>14,18</b>
<b>TOTAL TTC</b>			<b>268,54</b>		<b>272,08</b>
<b>Prix TTC du m3 d'eau potable</b>			<b>2,24</b>		<b>2,27</b>
<i>Augmentation annuelle</i>			<i>1,3%</i>		<i>1,3%</i>
<b>Prix hors taxes et redevances du m3 d'eau potable</b>			<b>1,73</b>		<b>1,75</b>
<i>Augmentation annuelle</i>			<i>1,4%</i>		<i>1,3%</i>

\* hors assainissement collectif

Le dernier rapport de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), publié en mai 2017, donne le prix TTC de l'eau potable en 2014 au niveau national.

Ce rapport indique qu'en 2014 le prix TTC du m<sup>3</sup> pour les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) comme le SIECT était de 2,11 €TTC/m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> en moyenne en France. Sur le syndicat, le prix de l'eau en 2014 était légèrement supérieur avec 2,16 €TTC/m<sup>3</sup>.

## VIII) LE BUDGET 2017 – SECTION EXPLOITATION

### 1 - Dépenses de fonctionnement

Nature des dépenses de fonctionnement	Montant 2017 (€ HT)
Exploitation réseau	697 996 €
Exploitation stations et réservoirs	1 196 265 €
Remboursements d'emprunts (intérêts)	484 247 €
Dégrèvements factures et admission en non valeur	106 874 €
Frais de personnel	2 094 256 €
Frais divers de gestion	188 541 €
<b>Total</b>	<b>4 768 179 €</b>
Redevances agence eau (prélèvement et pollution)	1 380 532 €
Amortissement des immobilisations	1 646 373 €
Stock	185 916 €
<b>Total dépenses section fonctionnement</b>	<b>7 981 001 €</b>

Les charges de fonctionnement en 2017 sont comparables à celles de 2016 (hors redevances, stock et amortissement).

Les postes ayant diminué significativement sont :

- les intérêts des emprunts (-9%), dans la mesure où les montants empruntés sont stabilisés ces dernières années (500 k€ environ par an),
- les frais de fonctionnement des usines et réservoirs (-9%), suite à la baisse de la consommation de produits chimiques et des frais d'entretien et dépannages,
- les frais de gestion (-12%), qui incluaient en 2016 les frais de rachat d'un prêt du Crédit Agricole et de renégociation des prêts de la Banque Populaire.

Les postes ayant augmenté significativement sont :

- les frais de fonctionnement des véhicules (+26%), suite à l'augmentation du prix du carburant et des frais d'entretien des véhicules,
- les fournitures et travaux d'entretien réseau (+27%), dans la mesure où une longueur plus importante de conduites en fonte a été achetée pour les travaux réalisés par l'équipe en régie.



## 2 - Recettes de fonctionnement

Nature des recettes de fonctionnement	Montant 2017 (€ HT)
Vente eau	6 360 005 €
Travaux branchements et réparations	516 768 €
Travaux en régie	402 829 €
Remboursements divers	138 375 €
Reversement section assainissement	180 410 €
Revenus financiers et divers	141 648 €
<b>Total</b>	<b>7 740 036 €</b>
Excédent antérieur reporté	768 280 €
Redevances agence eau (pollution et prélèvement)	1 384 912 €
Quote part des subventions d'investissement	221 710 €
Stock	212 100 €
<b>Total général</b>	<b>10 327 038 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont légèrement supérieures à celles de 2016 (hors redevances, stock et amortissement), soit +2 %.

La vente d'eau a légèrement baissé (-1 %) et le nombre de nouveaux branchements et poses de compteurs a augmenté de 17 %.

La location de château d'eau est supérieure compte tenu de l'encaissement en décembre 2017 des loyers de 2018 pour la Société Orange.

Le remboursement de frais correspond au reversement du Trésor Public pour l'impression des factures, le montant perçu en 2017 correspond à deux années de facturation (2016 et 2017) et celui perçu en 2016 correspond à la facturation 2015 uniquement.

Les remboursements de salaires suite à des congés maladie ont baissé par rapport à 2016 mais restent élevés.

**IX) LE BUDGET 2017 – SECTION INVESTISSEMENT****1 - Dépenses d'investissement**

Nature des dépenses d'investissement		Montant 2017 (€ HT)
Remboursement des emprunts (capital)		1 048 591 €
Travaux	Travaux sectorisation et recherche de fuites	15 330 €
	Hors tranche	835 676 €
	Tranches (47e à 50e)	1 222 672 €
	Travaux en régie	402 829 €
<b>Total</b>		<b>2 476 507 €</b>
Acquisitions	Véhicules	242 572 €
	Matériel industriel	30 630 €
	compteurs	184 584 €
	Outillage	15 411 €
	Mobilier et matériel bureau	6 910 €
	Aménagements	14 450 €
	Informatique et téléphonie	63 897 €
	Etudes diverses	9 188 €
	Maison du Touch	5 007 €
<b>Total</b>		<b>572 649 €</b>
Reprise de subventions		221 710 €
Frais d'études suivis de réalisation		0 €
<b>Total général</b>		<b>4 319 457 €</b>

Le montant des dépenses d'investissement en 2017, hors reprise de subventions, est supérieur à celui de 2016 (+13%).

**☛ Travaux 47ème tranche :**

Travaux de construction du réservoir de Bérat/La Matasse :

- 40% des travaux du réservoir (416 746 €)
- maîtrise d'œuvre réservoir (25 532 €, Cabinets Boubée Dupont et Arragon)
- achat du terrain et frais associés (4923 €)
- solde sondages géotechniques, contrôle technique, mission SPS, divers et imprévus (8756€)
- raccordement électrique (4106 €)

**☛ Travaux 48ème tranche :**

Renforcement liaisons Saint Lys/Fontenilles (910 ml en DN 250 Fonte) et Lherm/Le Fauga à Saint Hilaire (1580 ml en DN 250 Fonte): 641 965 € (solde travaux et maîtrise d'œuvre).

**☞ Travaux 49<sup>ème</sup> tranche :**

Travaux réhabilitation/extension usine du Fousseret : 8735 € (assistance à maîtrise d'ouvrage).

**☞ Travaux 50<sup>ème</sup> tranche :**

Remplacement conduites à Gratens, descente du village (640 ml en DN 160 PVC) et à Labastidette, chemin de l'Encontrade (1750 ml en DN 250 F) : 111 911 € (1<sup>ère</sup> tranche de travaux et maîtrise d'œuvre).

**☞ Travaux en régie :**

Le montant des travaux en régie réalisés en interne et amortis en investissement s'élève à 402 829€.

Lieu des travaux	Diamètre existant (mm)	Diamètre à poser (mm)	Linéaire (ml)	Branchements à reprendre	PI
Castelnau - Route de L'isle en Dodon (suite)	DN 100 F	DN 160 et 140 PVC	465		
Gratens - RD73b - alimentation Bois de la Pierre	DN 100 F	DN 160 PVC	1050	4	1
Gratens/Labastide : renforcement adductrice entre le réservoir de Gratens et le réservoir de Labastide	DN 250 F	DN 300 Fonte	1000		

**☞ Travaux hors tranche année 2016:**

Le solde des travaux initiés en 2016 s'élève à 87 401 € et correspond à la réfection des colonnes des châteaux d'eau de Ste Foy de Peyrolières et de Saint Clar de Rivière.

**☞ Travaux hors tranche année 2017:**

Les travaux hors tranche concernent le remplacement, l'extension ou le déplacement des canalisations d'eau potable dans le cadre des travaux réalisés dans les communes et non planifiables en tranche (remplacement de vieilles conduites, urbanisations, aménagements routiers, etc).

Les travaux effectués en 2017 pour un montant total de 748 275 € HT sont détaillés dans le tableau ci-après.

**TRAVAUX HORS TRANCHE 2017**

Lieu	Description	DN et Linéaire	Entreprise	Montant facturé
Fauga - chemin Fontane	Reprise 4 brts et purge dans lotissement		Gabrielle	2 850 €
Fonsorbes - quartier Hourmes	Maillage DN 200 dans lotissement	138ml DN 200 F	SOTECFLU	9 124 €
Fontenilles - quartier Berdoulet	Traversée ruisseau Cammartin	67ml DN 125/200 F	MIDIT TP	14 089 €
Fontenilles - RD37	Installation débitmètre de sectorisation		MIDI TP	3 564 €
Fousseret - quartier Benque 1	Reprise de 5/6 brts + antennes sur autre conduite	250ml DN63	FRONTON TP	43 400 €
Fousseret - quartier Benque 2	Conduite DN 175 acier à remplacer traversée fossé	42ml DN 250	FRONTON TP	27 587 €
Gratens - quartier Jouanasse	Remplacement 667 ml DN 60 fonte	628ml DN63/90	BAYOL	48 781 €
Gratens - village école	Remplacement 185 ml DN 60 fonte	110ml DN 110 et 75ml DN 63	EIFFAGE	31 072 €
Gratens - liaison Gratens/Labastide	Forage DN 500 travaux équipe régie	42ml DN 300	EIFFAGE	38 841 €
Lherm - Lot Labarteuille	Reprise branchements existants		FRONTON TP	17 011 €
Lherm - village	Prolongement réseau	30ml DN 75	FRONTON TP	2 747 €
Longages - village	Remplacement conduite fonte DN60	219 ml DN90	SUD OUEST RESEAU	54 981 €
Marignac Lasclares - village	Remplacement 146 ml DN 60 fonte	146 ml DN 63	EIFFAGE	41 896 €
Mondavezan -chemin de la pointe	Remplacement 1000 ml DN 80 fonte	1200ml DN 140	EIFFAGE	167 875 €
Rieumes - chemin du Carrey	Remplacement conduites existantes par DN 150F sur 225 ml et reprise de 55 brts	226ml DN200 F	MIDIT TP	96 879 €
Rieumes - place patte d'oie	Reprise branchement plomb		FRONTON TP	1 028 €
St Clar - village	Reprise conduites alimentation/distribution château d'eau 40m DN 160 et 200 en remplacement DN 100 et 125	39ml DN200	MIDI TP	27 132 €
St Clar - RD3 centre village	Remplacement DN 125 fonte par DN 200 F	23 ml DN 125 et 97 ml DN 200	FRONTON TP	57 264 €
St Clar - chemin du Piton	Dévoisement conduite suite travaux pluvial CA Muretain	12ml DN 110	FRONTON TP	4 432 €
St Hilaire - rue des Pyrénées	Prolongement réseau (48ème tranche)	52ml DN 50	BAYOL	6 848 €
St Lys - centre village	Remplacement branchements en plomb (St Lys)		BAYOL	3 761 €
St Lys - château d'eau	Mise en place vanne DN 350		BAYOL	2 495 €
Plusieurs communes	Réfection de chaussée (travaux en régie et divers)		DUPUY	39 920 €
Réfection réservoir SAJAS	Remplacement conduite de trop plein/vidange dans la cuve		BOUBEE DUPONT	4 700 €
				<b>748 275 €</b>

**☛ Travaux de sectorisation :****Total : 9 930 €**

- installation débitmètres à Fontenilles.

**☛ Recherche de fuites :****Total : 5 400 €**

- recherche ponctuelle sur le réseau d'un lotissement au Fousseret.

**☛ Etudes :****Total : 9 188 €**

- étude de faisabilité de la prise de compétence assainissement collectif, financée aussi par le budget assainissement (8275 €)
- étude hydraulique conduite quartier Guirradéou à saint Lys (913 €)

**☛ Logiciels :**

**Total : 51 471 €**

- renouvellement des licences Topkapi pour la supervision des usines (2) + protocole transmission AREAL pour la supervision des usines et des réservoirs (36985 €)
- mise en place chorus portail pro pour la dématérialisation des factures (solde 4920 €)
- Licences Egee (7456 €)
- licences CITRIX SRVS (544 €)
- licences Office Windows (1565€)

**☞ Matériel industriel/organes de régulation:****Total : 25 895 €**

- achat débitmètres pour réservoir Castelnau (2), réservoir Rieumes et file B usine Lherm (9852 €)
- suppression baie Perax usine Lherm (10114 €)
- by-pass château d'eau la Matasse (1179 €)
- remplacement débitmètre pompe Mona (1720 €)
- remplacement compresseur poste du Touch (1530 €)
- remplacement pompe canal décanteur usine Lherm (1500 €)

**☞ Autre matériel industriel****Total : 2518 €**

- colorimètre portable (1000 €)
- défibrillateur bureaux Lherm (1518 €)

**☞ Matériel de laboratoire****Total : 2 217 €**

- analyseur en continu usine Lherm (2217 €)

**☞ Outillage industriel :****Total : 15 411 €**

- achat benne pour le stockage des boues de l'usine de Lherm (4850 €)
- trois découpeuses (2435 €)
- laveuse pour entretien locaux (2241 €)
- machine à percer (1913 €)
- graissage centralisé nouvelle pelle mécanique (3972 €)

**☞ Compteurs et Bouches de lavage :****Total : 184 584 €**

- 2500 compteurs DN 15 + 300 DN 20 + 35 DN 32 +15 DN40 prééquipés de têtes émettrices (177 984 €)
- 200 têtes émettrices seules (6600 €)

**☞ Véhicules :****Total : 242 572 €**

- remplacement de la pelle mécanique de l'équipe en régie et reprise de l'ancienne pelle (113 000 €)
- remplacement du poids lourds du service réseau (87 900 €)
- remplacement du fourgon de l'équipe régie (20 000 €)

- remplacement d'un véhicule utilitaire léger service stations (11 250 €)
- remplacement de 2 remorques service réseau (10 422 €)

#### ☞ Aménagements :

**Total : 14 450 €**

- réaménagement du hall, des bureaux, des vestiaires et du réfectoire de l'ancien bâtiment administratif de l'usine de Lherm (5225 €). Travaux réalisés sur 2 ans et financés en partie par le service assainissement.
- remplacement climatiseur bureau technique Bât B usine Lherm (2909 €)
- aménagement intérieur nouveau fourgon équipe régie (6317 €)

#### ☞ Mobilier :

**Total : 6 910 €**

- stores bureaux usine Lherm (4558 €)
- armoires atelier service stations (1228 €)
- divers armoires, sièges (1125 €)

#### ☞ Matériel informatique :

**Total : 12 426 €**

- un PC portable pour le service stations et un PC pour la supervision de l'usine du Fousseret (6085 €)
- installation et paramétrage SONICWALL (1450 €)
- renouvellement traceur service cartographie (4891 €)

#### ☞ Achats Maison du Touch :

**Total : 5007 €**

Travaux accessibilité du bâtiment.

**2- Recettes d'investissement**

<b>Nature des recettes d'investissement</b>	<b>Montant 2016 (€ HT)</b>
Subventions en annuités (part capital)	55 050 €
Subventions Conseil Général + Agence de l'Eau	209 110 €
Emprunts	500 000 €
Frais d'études suivis de réalisation	0 €
<b>Total</b>	<b>764 160 €</b>
Réserves facultatives	1 792 653 €
Excédent antérieur reporté	1 911 378 €
Amortissement des immobilisations	1 646 373 €
<b>Total</b>	<b>5 350 403 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 114 563 €</b>

Les recettes d'investissements (hors amortissements et report excédent antérieur) sont nettement inférieures à celles de 2016, année du rachat d'un prêt du Crédit Agricole. Elles sont constituées de :

- la part capital des subventions en annuités sur les travaux subventionnés jusqu'en 2010 par le Conseil Départemental (55 050 €),
- les subventions en capital du CD 31 (209 110 €) concernant :
  - la 47e tranche (60 075 €)
  - la 48e tranche (128 105 €)
  - travaux équipe régie 2016 (9461 €)
  - divers tranches antérieures (11 469 €)
- l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel pour financer les travaux du réservoir de Bérat (500 000 €).

**Les résultats de l'année 2017 sont donc les suivants :**

Excédent Investissement :	1 795 106 €
Excédent Fonctionnement :	2 346 037 €
<b>Soit un excédent global 2017 de</b>	<b>4 141 143 €</b>

## X) EVOLUTION DE LA DETTE

### Structure et évolution de la dette :

#### Encours de la dette

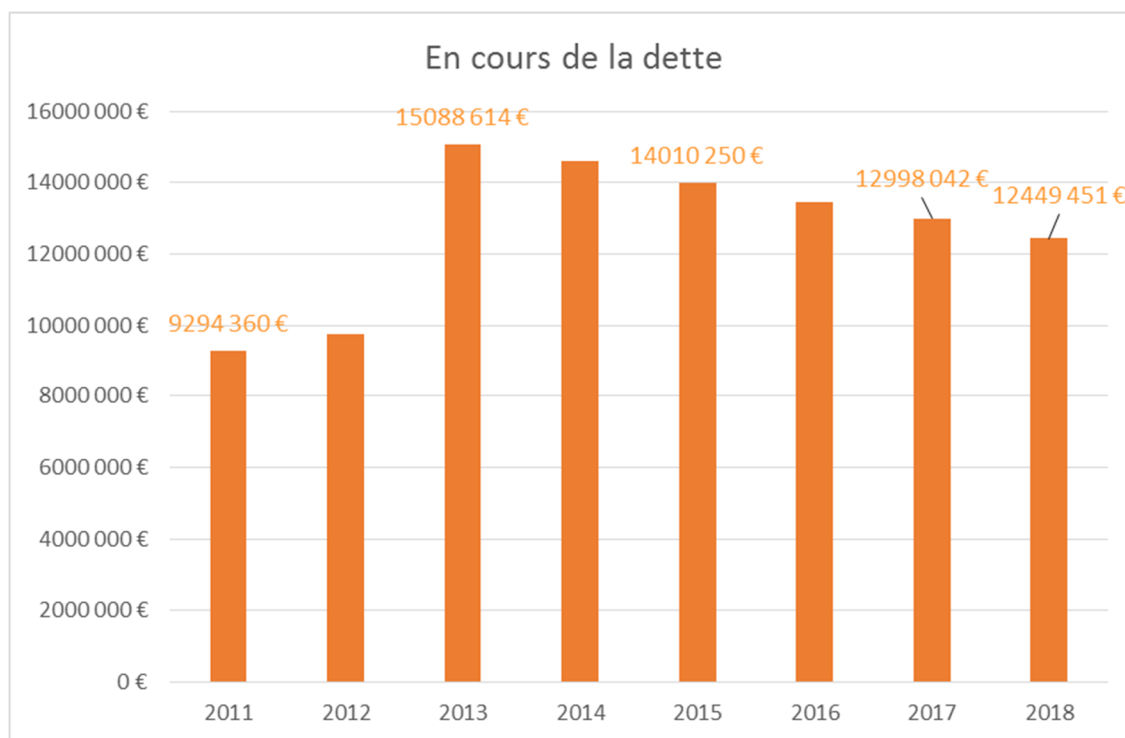
La dette a connu un pic en 2013 compte tenu des emprunts importants réalisés pour financer la réhabilitation/extension de l'usine de Lherm et la construction du château d'eau de Saint Lys.

Depuis 2013, la dette baisse régulièrement, car les emprunts réalisés sont moindres (500 000 € par an) et des prêts sont arrivés à terme en 2015. De plus, en 2016, les quatre prêts de la Banque Populaire ont été renégociés et un des prêts du Crédit Agricole a été racheté à un taux inférieur.

L'encours de la dette s'élève à 12 449 451 € au 01/01/2018.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Encours de dette*</b>	9 294 360 €	9 745 624 €	15 088 614 €	14 595 304 €	14 012 250 €	13 466 277 €	12 998 042 €	12 449 451 €

\*au 01/01/n



#### Annuités de la dette

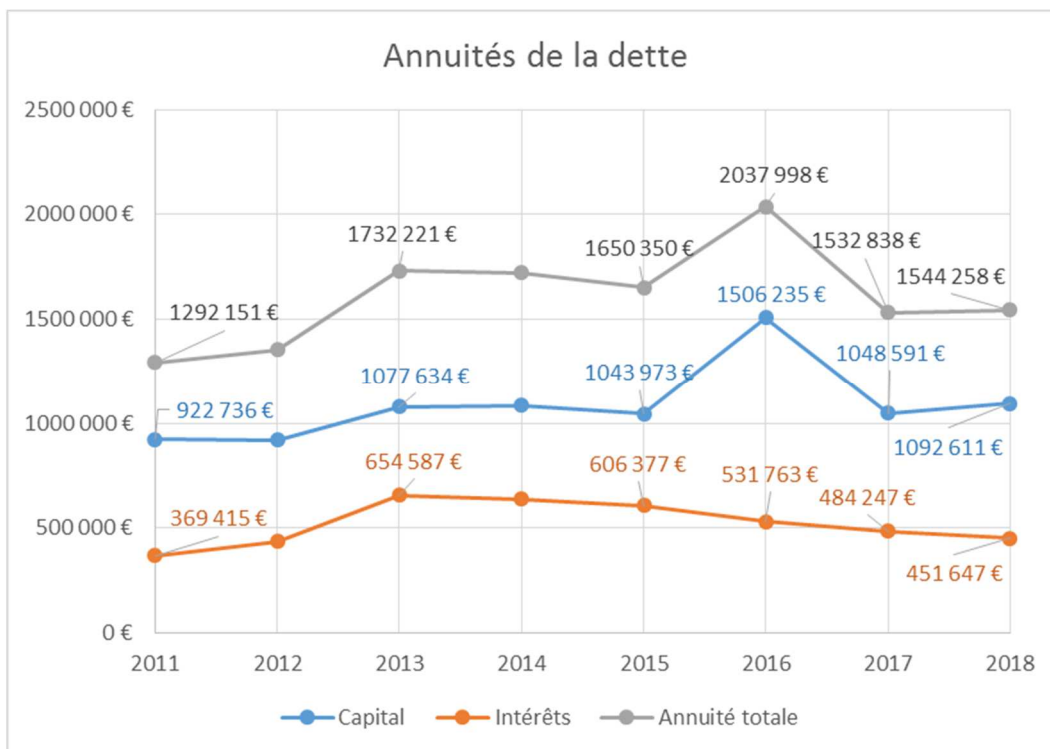
L'ensemble des prêts contractés par le syndicat sont à taux fixe.

L'annuité de la dette (capital + intérêt) s'élève à 1 544 258 € au 01/01/2018.





	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Capital</b>	922 736 €	920 010 €	1 077 634 €	1 084 054 €	1 043 973 €	1 506 235 €	1 048 591 €	1 092 611 €
<b>Intérêts</b>	369 415 €	435 356 €	654 587 €	638 886 €	606 377 €	531 763 €	484 247 €	451 647 €
<b>Annuité totale</b>	1 292 151 €	1 355 366 €	1 732 221 €	1 722 940 €	1 650 350 €	2 037 998 €	1 532 838 €	1 544 258 €



**Remboursement des emprunts sur l'exercice 2017**

Année / N°	Objet	Prêteur	Montant Contrat	Taux initial (%)	Capital restant dû au 01/01/2017	Montant Capital	Montant intérêts	Montant Annuité
2004/1	38ème tranche STATION DU FOUSSERET	SA CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEES	1 576 900 €	3.34	374 546 €	120 818 €	12 360 €	133 178 €
2004/3	38ème TR STATION FOUSSERET+RESERVOIR	Société CREDIT LOCAL DE FRANCE	1 143 201 €	2.22	266 987 €	84 690 €	12 208 €	96 899 €
2005/6	PRET CONSEIL GENERAL-TAUX 0 MAISON DU TOUCH	Collectivités Terr. PAIERIE DEPARTEMENTALE	98 753 €	0.00	26 340 €	6 583 €	- €	6 583 €
2007/1	43ème TRANCHE LOT CANALISATIONS	Société CREDIT LOCAL DE FRANCE	576 725 €	4.36	370 331 €	26 534 €	17 257 €	43 791 €
2008/1	44ème TRANCHE LOT CANALISATIONS	Société BANQUE POPULAIRE OCCITANE	1 000 000 €	4.89	600 000 €	50 000 €	20 700 €	70 700 €
2008/2	CANALISATIONS TRAVAUX-HORS TRANCHE 2008	Société CREDIT AGRICOLE COLL LOCALES	650 000 €	5.01	390 000 €	32 500 €	19 500 €	52 000 €
2008/3	CONSTRUCTION RESERVOIR-DE SAIGUEDE 2008	Société CREDIT AGRICOLE COLL LOCALES	242 000 €	5.21	164 560 €	9 680 €	8 557 €	18 237 €
2009/1	45ème TRANCHE LOT CANALISATIONS	Société BANQUE POPULAIRE OCCITANE	894 000 €	4.54	581 100 €	44 700 €	18 580 €	63 280 €
2009/2	TRAVAUX HORS TRANCHE 2009 CANALISATIONS	Société CREDIT AGRICOLE COLL LOCALES	600 000 €	4.30	390 000 €	30 000 €	16 448 €	46 448 €
2009/3	CONSTRUCTION RESERVOIR LHERM	Société CREDIT AGRICOLE COLL LOCALES	600 000 €	4.40	432 000 €	24 000 €	18 744 €	42 744 €
2009/4	AUTRES INVESTISSEMENTS CONSTRUCTION RESERVOIR LHERM	SA CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEES	229 000 €	3.23	68 700 €	22 900 €	2 003 €	24 903 €
2010/1	CONSTRUCTION RESERVOIR LHERM	Société CREDIT AGRICOLE COLL LOCALES	365 000 €	3.70	255 500 €	18 250 €	9 285 €	27 535 €
2010/2	46ème TRANCHE CANALISATIONS	Société CREDIT AGRICOLE COLL LOCALES	432 000 €	3.70	302 400 €	21 600 €	10 989 €	32 589 €
2010/3	EXTENSION USINE DU LHERM	Société CREDIT AGRICOLE COLL LOCALES	650 000 €	3.70	455 000 €	32 500 €	16 534 €	49 034 €
2010/4	CONSTRUCTION RESERVOIR LHERM	Société CREDIT LOCAL DE FRANCE	140 000 €	2.52	87 992 €	9 105 €	2 132 €	11 237 €
2010/5	46ème TRANCHE CANALISATIONS	Société CREDIT LOCAL DE FRANCE	66 000 €	2.52	41 482 €	4 293 €	1 005 €	5 298 €
2010/6	CANALISATION FONTENILLES	Société BANQUE POPULAIRE OCCITANE	170 000 €	2.72	102 000 €	11 333 €	2 192 €	13 525 €
2010/7	CANALISATION FONTENILLES	Société CREDIT LOCAL DE FRANCE	42 500 €	1.56	26 681 €	2 783 €	400 €	3 183 €
2010/8	CANALISATION FONTENILLES	Société CREDIT LOCAL DE FRANCE	127 500 €	2.65	82 463 €	8 225 €	2 104 €	10 329 €
2011/1	2ème TRANCHE-EXTENSION USINE DU LHERM	Société CREDIT LOCAL DE FRANCE	374 000 €	2.61	259 331 €	23 674 €	6 538 €	30 212 €
2011/2	2ème TRANCHE-EXTENSION USINE DU LHERM	Société BANQUE POPULAIRE OCCITANE	2 626 000 €	4.06	2 100 800 €	105 040 €	64 933 €	169 973 €
2011/3	CONSTRUCTION RESERVOIR NORD	Société CREDIT AGRICOLE COLL LOCALES	1 185 000 €	5.06	903 563 €	59 250 €	43 846 €	103 096 €
2012/1	3ème TRANCHE EXTENSION USINE DU LHERM	Société CREDIT AGRICOLE COLL LOCALES	1 815 000 €	5.03	1 452 000 €	90 750 €	72 876 €	163 626 €
2012/3	3ème tranche - CONSTRUCTION RESERVOIR NORD	SA CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEES	1 637 000 €	5.40	1 309 600 €	81 850 €	69 613 €	151 463 €
2014/	CANALISATIONS-TRAVAUX EN REGIE	Société CREDIT AGRICOLE COLL LOCALES	500 000 €	2.90	450 000 €	25 000 €	13 050 €	38 050 €
2015/	47ème TRANCHE RESERVOIR BERAT ET CONDUITES	Société CREDIT AGRICOLE COLL LOCALES	500 000 €	1.91	466 667 €	33 333 €	8 867 €	42 200 €
2016/1	Rachat emprunt Crédit Agricole	Société BANQUE POPULAIRE OCCITANE	538 000 €	1.65	538 000 €	35 867 €	8 877 €	44 744 €
2016/2	48ème tranche pose de canalisations Labastide Berat	SA CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEES	500 000 €	0.9	500 000 €	33 333 €	4 650 €	37 983 €
					<b>12 998 042 €</b>	<b>1 048 591 €</b>	<b>484 247 €</b>	<b>1 532 839 €</b>



## XI) GESTION DES IMPAYES

Les taux d'impayés au 31/12/2017 pour les factures émises en 2016 pour l'eau potable et l'assainissement collectif sont fournis par la Perception de Rieumes.

### TAUX IMPAYES EAU / ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Montant TTC pris en charge	Montant impayés	Taux impayés
<b>Eau potable</b>	7 595 299 €	387 724 €	5.10 %
<b>Assainissement collectif</b>	1 281 709 €	57 242 €	4.47 %

Le taux d'impayés est en légère diminution par rapport à 2016 (5,50 %), mais il reste élevé par rapport aux taux des années antérieurs (2012 à 2014 : autour de 3,5 %, 2015 : 1,2 %), compte tenu de la suspension des coupures d'eau et d'un manque d'effectif à la perception de Rieumes pour suivre les poursuites liées au recouvrement.



## XII) CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

Dans le cadre de la compétence eau, le syndicat est habilité à exercer la prestation de « vérification de la pression et du débit des poteaux incendie », par le biais d'une convention avec les communes adhérentes.

Les tarifs de ces contrôles sont dégressifs en fonction du nombre total de poteaux contrôlés.

### Tarif des contrôles par poteau (HT)

+ de 10 poteaux	2 à 10 poteaux	1 poteau et poteaux en simultané
28 €	39 €	50 €

Sur les 51 communes que compte le syndicat, 45 adhèrent à la prestation de contrôle des poteaux incendie. Les poteaux des 45 communes ont été contrôlés entre 2010 et 2013.

## Contrôle des poteaux incendie

COMMUNES	Adhésion prestation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BEAUFORT	2010	11							
BERAT	2010		37						
BOIS DE LA PIERRE	2015							6	
BONREPOS/AUSSONNELLE	2010		17						
BRAGAYRAC	2011								
CAMBERNARD	2010								
CAPENS	2010		3						
CASTELNAU PICAMPEAU	2010		9			3			
CASTIES LABRANDE	2017								
LE FAUGA	2010		25						2
FONSORBES	2010			119		5	2		
FONTENILLES	2011				72				
FORGUES	2010			8					
LE FOUSSERET	2010	54							3
FUSTIGNAC	2010		5						
GRATENS	2010		15						
LABASTIDETTE	2010			31					
LAFITTE VIGORDANE	2010	18			6				
LAHAGE	2011		8						
LAMASQUERE	2010	20							
LAUTIGNAC	2010			7					1
LAVERNOSE LACASSE	2010		25		1	3		3	
LHERM	2010		44			3		4	1
LONGAGES	2010			30					
LUSSAN ADEILHAC	2011		9						
MARIGNAC LASCLARES	2010								
MONES	2010		3						
MONTASTRUC SAVES	2011		5						
MONTGRAS	2011		8						
MONTOUSSIN	2010								
PEYSSIES	2011		8				4		
PIN MURELET	2010			8					
PLAGNOLE	2010			8				2	
POLASTRON	2010								
POUCHARRAMET	2010			22					
POUY DE TOUGES	2010								
RIEUMES	2010		64			1			
SABONNERES	2010	11							
SAIGUEDE	2010		15						
SAINT CLAR DE RIVIERE	2010	18							
SAINT ELIX LE CHÂTEAU	2010								
SAINT HILAIRE	2010		15				3		2
SAINTE FOY DE PEYROLIERES	2010	33			2			36	
SAINT LYS	2010			107	1	4			
SAINT THOMAS	2010		12						
SAJAS	2010			7					
SAVERES	2010			8					
		165	327	355	82	19	9	51	9

**SECTION ASSAINISSEMENT**



## I) DESCRIPTION GENERALE

### Statuts :

Par arrêté préfectoral du 15 février 1999, le Syndicat a été transformé de Syndicat à vocation unique en Syndicat à la carte pour être compétent en matière d'assainissement non collectif et un Service Public pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé.

Le syndicat est habilité à exercer à la demande la compétence à caractère optionnel suivante en matière d'assainissement:

- contrôles de conformité et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs, incluant la facturation et le recouvrement des factures associées.

Les contrôles de bon fonctionnement incluent le suivi du bon entretien de l'installation qui consiste à effectuer des bilans de sensibilisation, des suivis préventifs et des planifications d'opérations de vidanges, et à recueillir la facture de vidange et le bon de dépotage correspondant.

Le syndicat réalise également les dossiers de demande de subvention à l'Agence de l'Eau des particuliers pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif, suite aux campagnes de contrôle de bon fonctionnement sur les ouvrages existants, et leur réattribue la subvention versée par l'Agence .

Dans le cadre des compétences liées à l'assainissement, le syndicat peut également exercer la prestation de service suivante pour les communes membres ou pour les EPCI ou établissements publics comprenant des communes membres parmi leurs adhérents (facturation uniquement sur le territoire de ces communes, membres de ces structures et du SIECT) :

- facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif

### Contrôles avant vente :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les propriétaires ont l'obligation avant la vente d'un bien de produire un diagnostic datant de moins de 3 ans du fonctionnement de l'installation d'assainissement autonome. Le SPANC du syndicat réalise ce type de contrôle à un tarif spécifique (contrôle avant vente), dans le cadre de la compétence « contrôles de conformité et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs » citée précédemment.

### Subventions pour réhabilitation installations non conformes :

Depuis l'année 2004, le service assainissement du syndicat accompagne les particuliers pour l'obtention d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin de réhabiliter leur installation d'assainissement autonome quand celle-ci est jugée non conforme. Depuis 2013, l'Agence de l'Eau verse directement la subvention au syndicat qui la reverse ensuite au particulier (4200 € au maximum par installation).

En 2013/2014, 60 dossiers ont été traités par le service assainissement pour les communes de Bérat, Sabonnères et Fontenilles. En 2015/2016, 98 nouveaux dossiers ont été approuvés par l'agence de l'eau et 86 ont donné suite à des réhabilitations en particulier pour les communes de Longages, Lafitte Vigordane, Saint Hilaire et Lussan Adeilhac. Pour le programme 2017/2018, 110 dossiers de demande de subvention ont été validés par l'agence de l'eau.

### Avis techniques :

Depuis 2012, le syndicat émet un avis technique sur l'assainissement autonome de tous les projets de construction présentés par les particuliers, qu'ils aboutissent ou pas à une réalisation. Depuis décembre 2014 ces avis techniques sont facturés aux particuliers, même si leur projet n'aboutit pas. Le tarif de l'avis représente environ 30% du tarif du « contrôle neuf ». Le montant facturé pour l'avis vient ensuite en déduction du montant du « contrôle neuf » des projets effectivement réalisés.

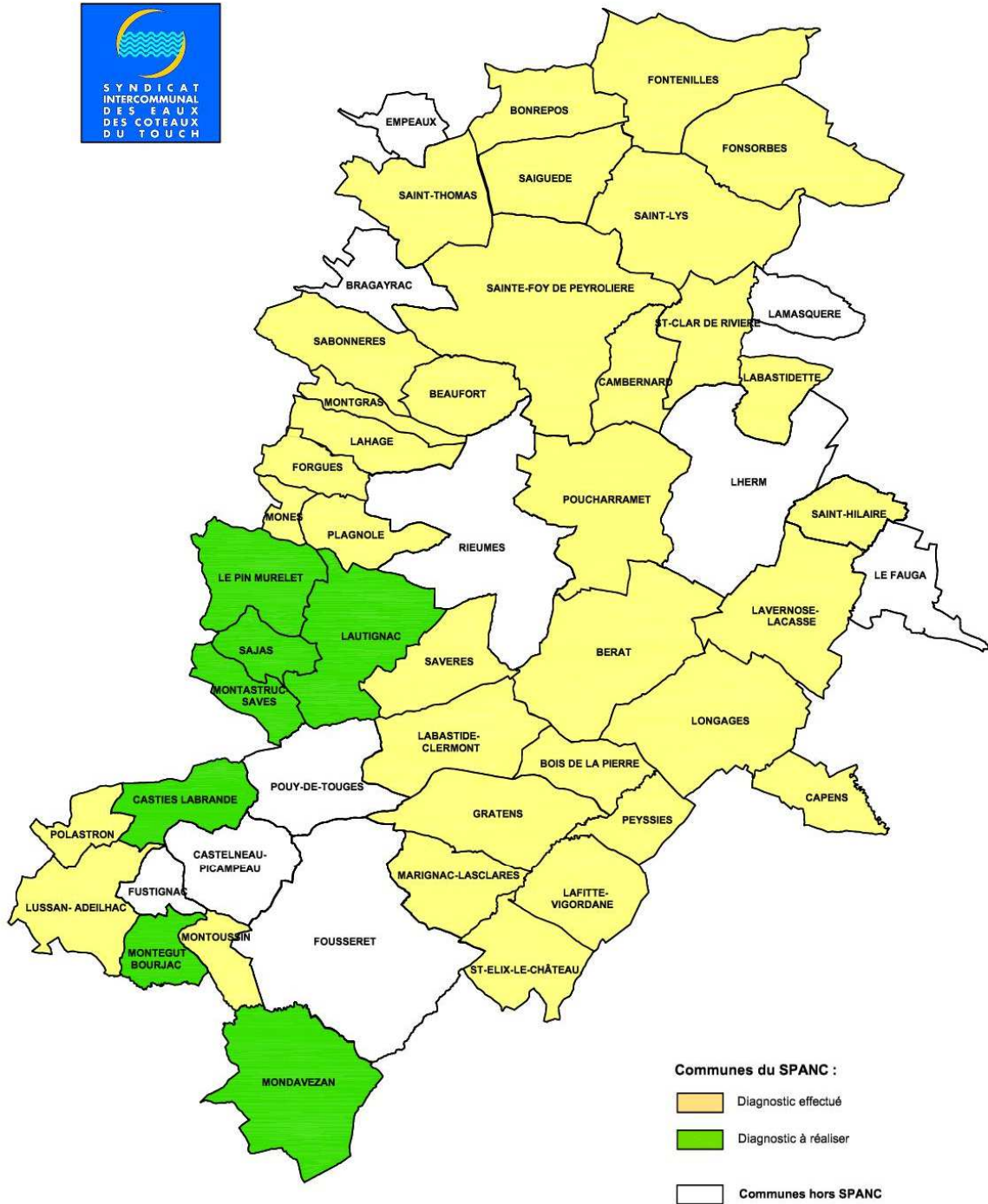


## II) COMMUNES ADHERENTES au 31 décembre 2017

COMMUNES	COMPETENCES		PRESTATIONS DE SERVICE	
	Eau potable	Assainissement autonome	Assainissement collectif (facturation seulement)	Contrôle des poteaux incendie
BEAUFORT	X	X		X
BERAT	X	X	X	X
BOIS DE LA PIERRE	X	X		
BONREPOS/AUSSONNELLE	X	X	X	X
BRAGAYRAC	X			X
CAMBERNARD	X	X		X
CAPENS	X	X		X
CASTELNAU PICAMPEAU	X			X
CASTIES LABRANDE	X	X		
EMPEAUX	X			
LE FAUGA	X		X	X
FONSORBES	X	X		X
FONTENILLES	X	X	X	X
FORGUES	X	X		X
LE FOUSSERET	X			X
FUSTIGNAC	X			X
GRATENS	X	X		X
LABASTIDE CLERMONT	X	X		
LABASTIDETTE	X	X		X
LAFITTE VIGORDANE	X	X		X
LAHAGE	X	X		X
LAMASQUERE	X			X
LAUTIGNAC	X	X		X
LAVERNOSE LACASSE	X	X		X
LHERM	X		X	X
LONGAGES	X	X		X
LUSSAN ADEILHAC	X	X		X
MARIGNAC LASCLARES	X	X		X
MONDAVEZAN	X	X		
MONES	X	X		X
MONTASTRUC SAVES	X	X		X
MONTEGUT BOURJAC	X	X		
MONTGRAS	X	X		X
MONTOUSSIN	X	X		X
PEYSSIES	X	X		X
PIN MURELET	X	X		X
PLAGNOLE	X	X		X
POLASTRON	X	X		X
POUCHARRAMET	X	X	X	X
POUY DE TOUGES	X		X	X
RIEUMES	X			X
SABONNERES	X	X		X
SAIGUEDE	X	X		X
SAINT CLAR DE RIVIERE	X	X		X
SAINT ELIX LE CHÂTEAU	X	X		X
SAINT HILAIRE	X	X		X
SAINTE FOY DE PEYROLIERES	X	X		X
SAINT LYS	X	X	X	X
SAINT THOMAS	X	X		X
SAJAS	X	X		X
SAVERES	X	X		X

Aucune nouvelle adhésion ou retrait en 2017







### III) ACTIVITES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

#### 1 - Contrôles des installations d'assainissement non collectif en 2017

Communes	Contrôles ouvrages neufs	Contrôles de bon fonctionnement	Contrôles ouvrages existants (diagnostics)	Contrôles avant vente
BEAUFORT	5	19	1	3
BERAT	1	4		3
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	1	10		5
BOIS DE LA PIERRE	6	4	2	1
CAMBERNARD	5	24		2
CAPENS	0	6		2
CASTIES LABRANDE	0	2		1
FONTENILLES	19	51		11
FONSORBES	5	11	1	9
FORGUES	1	12		1
GRATENS	7	15		7
LABASTIDE CLERMONT	3	46		3
LABASTIDETTE	0	2		2
LAFITTE VIGORDANE	9	11		4
LAHAGE	1	13		4
LAVERNOSE LACASSE	3	6		3
LAUTIGNAC	1	5		3
LONGAGES	14	23	1	4
LUSSAN ADEILHAC	3	5		4
MARIGNAC LASCLARES	3	19		10
MONDAVEZAN	3	12		7
MONES	0	1		0
MONTASTRUC SAVES	1	0		0
MONTGRAS	2	7		2
MONTEGUT BOURJAC	1	0		0
MONTOUSSIN	1	5		0
PEYSSIES	4	14	53	2
PIN MURELET	0	1		2
PLAGNOLE	2	16		2
POLASTRON	0	24		0
POUCHARRAMET	5	83		1
SABONNERES	1	6		0
SAIGUEDE	9	17		3
SAINT-CLAR DE RIVIERE	3	4		3
SAINT-ELIX LE CHÂTEAU	3	16		10
SAINTE FOY DE PEYROLIERES	7	43		8
SAINT-HILAIRE	1	4		2
SAINT-LYS	5	25	1	6
SAINT THOMAS	4	15		3
SAJAS	0	1		4
SAVERES	1	7		1
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>589</b>	<b>59</b>	<b>138</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>926</b>			

**2 - Facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif****FACTURATION 2017**

<b>Commune</b>	<b>Consommation ASS (m<sup>3</sup>)</b>	<b>Nb abonnés ASS</b>
BERAT	90 045	868
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	33 943	307
FONTENILLES	178 058	1 438
FAUGA (Le)	39 037	475
LHERM	122 671	1 191
POUCHARRAMET	7 887	87
POUY DE TOUGES	5 562	58
SAINT LYS	270 456	2 935
<b>TOTAL</b>	<b>747 659</b>	<b>7 359</b>

Le montant total de la facturation de l'assainissement collectif pour l'année 2016 s'élève à 1 406 960 € HT. Ce montant inclut la consommation assainissement, la redevance fixe et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

La part consommation et redevance fixe est reversée aux communes en fin de facturation. La part modernisation des réseaux est versée par acompte mensuel prévisionnel à l'Agence durant l'année de facturation et le solde est reversé l'année suivante.

## IV) EVOLUTION DES TARIFS

### 1 - Tarif des contrôles d'assainissement

Contrôles	Tarifs 2016 € TTC	Tarifs 2017 € TTC
Avis contrôle/conception	52.00	52.80
Contrôle ouvrage neuf	102.00	104.50
Contrôle avant vente	141.00	147.40
Contrôle des ouvrages existants	115.00	115.50
Contrôle de bon fonctionnement	74.00	75.35
Refus de contrôle	Tarif contrôle prévu x 2	Tarif contrôle prévu x 2

Depuis le 1er janvier 2014, le taux de TVA réduite applicable pour les contrôles des installations d'assainissement concernant les habitations datant de plus de deux ans est égal à 10 %.

### 2 - Autres tarifs

Le syndicat facture aux communes ayant demandé au syndicat de réaliser la prestation de « facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif » un montant forfaitaire par facture émise.

Le tarif de cette prestation égal à 2,16 €HT par facture en 2016 a été révisé et a été porté à 2,20 € par facture émise pour l'année 2017.



## V) LE BUDGET 2017 – COMPTE ADMINISTRATIF

	Dépenses	BP 2017	CA 2017
13	Subventions d'investissement	0 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	25 000 €	8 275,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 620 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	25 600 €	0,00 €
003	Dépenses imprévues	0 €	0,00 €
4581	Opérations pour compte de tiers	67 200 €	67 200,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>120 420 €</b>	<b>75 475,00 €</b>

	Recettes	BP 2017	CA 2017
10	Apports, Dotations, et Réserves	0 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0,00 €
16	Emprunts reçus	0 €	0,00 €
21	Cession Actifs	0 €	0,00 €
28	Amortissement de immo.	15 000 €	14 734,46 €
4582	Opérations pour compte de tiers	67 200 €	67 200,00 €
005	Autofinancement complémentaire	0 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>82 200 €</b>	<b>81 934,46 €</b>
001	Excédent d'investis. reporté	38 220 €	38 220,35 €
<b>TOTAL DES RECETTES AVEC EXC. REPORTE</b>		<b>120 420 €</b>	<b>120 154,81 €</b>

**Excédent d'investissement**

**44 679,81 €**



	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2017</b>	<b>CA 2017</b>
60, 61, 62	Frais fonctionnement	17 330,00 €	14 910,96 €
6378	Red. et Conso Assain Coll	1 327 000,00 €	1 208 353,54 €
706129	Redevance Modernisation Réseau	189 000,00 €	170 063,00 €
6333, 64	Charges de personnel	177 000,00 €	167 918,18 €
65	Autres charges gestion courante	3 000,00 €	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	11 000 €	6 781 €
68	Dotations aux amortissements	15 000,00 €	14 734,46 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 739 330,00 €</b>	<b>1 582 761,49 €</b>
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 739 330,00 €</b>	<b>1 582 761,49 €</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>BP 2017</b>	<b>CA 2017</b>
70	Produits de gestion courante	1 393 000,00 €	1 526 910,62 €
74	Subventions d'exploitation	49 800,00 €	54 156,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 400,00 €	2 146,35 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	815,13 €
6419	Remboursement sur rémunération	0,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 444 200,00 €</b>	<b>1 584 028,10 €</b>
002	Excédents antérieurs reportés	1 089 215,71 €	1 089 215,71 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 533 415,71 €</b>	<b>2 673 243,81 €</b>

<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 090 482,32 €</b>
-----------------------------------	-----------------------

**EXCEDENT GLOBAL 2017**

Investissement 44 679,81 €

Exploitation 1 090 482,32 €

<b>Global</b>	<b>1 135 162,13 €</b>
---------------	-----------------------

Excédent Global 2016 1 127 436,06 €

Excédent Global 2017 1 135 162,13 €

Différence 2017/2016 7 726,07 €



## 1 - Dépenses d'investissement

La dépense d'investissement de 8275 € réalisée en 2017 correspond à l'étude de faisabilité pour la prise de compétence assainissement collectif.

La dépense de 67 200 € correspond à la subvention de l'agence de l'eau pour la réhabilitation de 16 installations non conformes. Cette somme se retrouve en recette d'investissement car elle est versée au syndicat par l'agence puis reversée directement aux particuliers concernés.

## 2 - Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent l'amortissement des achats réalisés les années antérieures, la subvention de l'agence de l'eau mentionnée précédemment et l'excédent d'investissement 2016.

## 3 - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent les frais liés à la gestion du service: frais administratifs (fournitures de bureau, affranchissement, téléphone, etc.), frais d'électricité et frais de carburant pour les véhicules, ainsi que les charges de personnel.

Le reversement aux communes de la facturation « assainissement collectif » comprend le reliquat de la facturation de la redevance fixe et des consommations 2016 et une partie de celles de 2017, ainsi que le reliquat des années antérieures et des titres individuels (factures soldes).

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les autres charges de gestion courante correspondent aux admissions en non valeur prononcées au cours de l'année.

Les charges exceptionnelles incluent les dégrèvements pour modifications de factures suite à des erreurs ou des fuites après compteur.

## 4 - Recettes de fonctionnement

Les produits de gestion courante (1 526 911 € + 2147 €), se décomposent en :

- facturation assainissement collectif (y compris facturation de la prestation) : 1 434 077 €
- contrôle des dispositifs d'assainissement collectif : 92 834 €
- rémunération de l'Agence de l'Eau pour le recouvrement de la redevance modernisation des réseaux : 2 147 €

Un montant de 54 156 € de subventions a été perçu de l'Agence de l'Eau. Il correspond aux contrôles réalisés en 2017 (23 € par contrôle avant vente et de bon fonctionnement et 155 € par contrôle d'ouvrage neuf ou existant dans le cadre d'un diagnostic initial) et aux dossiers de réhabilitation (300 € par dossier).

Le budget de fonctionnement assainissement 2017 dégage un excédent de 1 090 482 €. La différence avec l'exercice 2017 est de 7 726 €.



# ANNEXES

## **Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne**

## **Rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine**



# Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Envoyé en préfecture le 22/10/2018  
Reçu en préfecture le 22/10/2018  
Affiché le  
ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**Édition 2018**  
CHIFFRES 2017

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 € TTC/m<sup>3</sup> (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

# QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.



## Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



## Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

# EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

## POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

## POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

## POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

## POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

## POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



# L'agence de l'eau Adour-Garonne

## La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 36 37 38  
Fax 0561 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



 @Adour\_Garonne



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



## SIE COTEAUX DU TOUCH

### Plan du rapport:

- 1- Rappel de la réglementation
- 2- Situation administrative des captages
- 3- Synthèse des principaux paramètres mesurés : 1 sur la ressource , 2 en production , 3 en distribution
- 4- Détail des éventuelles anomalies relevées : 1 sur la ressource , 2 en production, 3 en distribution
- 5- Conclusions

### Liste des points de surveillance

### Glossaire

## 1 - Rappel de la réglementation

### Rappel de la réglementation

(Articles L1321.4 et R 1321.2 et suivants du code de la santé publique)

#### Article L1321.4

Toute personne publique ou privée responsable d'une production ou d'une distribution d'eau au public, en vue de l'alimentation humaine sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse de réseaux publics ou de réseaux intérieurs, ainsi que toute personne privée responsable d'une distribution privée autorisée en application de l'article L. 1321-7 est tenue de :

- 1° Surveiller la qualité de l'eau qui fait l'objet de cette production ou de cette distribution ;
- 2° Se soumettre au contrôle sanitaire ;
- 3° Prendre toutes mesures correctives nécessaires en vue d'assurer la qualité de l'eau, et en informer les consommateurs en cas de risque sanitaire ;
- 4° N'employer que des produits et procédés de traitement de l'eau, de nettoyage et de désinfection des installations qui ne sont pas susceptibles d'altérer la qualité de l'eau distribuée ;
- 5° Respecter les règles de conception et d'hygiène applicables aux installations de production et de distribution ;
- 6° Se soumettre aux règles de restriction ou d'interruption, en cas de risque sanitaire, et assurer l'information et les conseils aux consommateurs dans des délais proportionnés au risque sanitaire.

II. - En cas de risque grave pour la santé publique ayant pour origine une installation intérieure ne distribuant pas d'eau au public, l'occupant ou le propriétaire de cette installation doit, sur injonction du représentant de l'Etat, prendre toute mesure pour faire cesser le risque constaté et notamment rendre l'installation conforme aux règles d'hygiène dans le délai qui lui est imparti.

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, qui relève de la compétence de l'Etat, comprend notamment des prélèvements et des analyses d'eau réalisés par l'agence régionale de santé ou un laboratoire agréé par le ministre chargé de la santé. Ces analyses sont effectuées soit dans le cadre du programme de contrôle mentionné au c du 1° de l'article L. 1431-2, soit à la demande du représentant de l'Etat dans le département, soit à l'initiative du directeur général de l'agence. Le directeur général de l'agence régionale de santé est chargé de l'organisation du contrôle sanitaire des eaux

Les données sur la qualité de l'eau destinée à l'alimentation humaine notamment les résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire et chez les particuliers, sont transmises par le directeur général de l'agence régionale de santé au représentant de l'Etat dans le département. Elles sont publiques et communicables aux tiers.

Le représentant de l'Etat dans le département est tenu de communiquer régulièrement aux maires les données relatives à la qualité de l'eau distribuée, en des termes simples et compréhensibles pour tous les usagers.

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée font l'objet d'un affichage en mairie et de toutes autres mesures de publicité appropriées dans des conditions fixées par décret.

## 1 - Rappel de la réglementation

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

### Article R. 1321-2

Les eaux destinées à la consommation humaine doivent,

- ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- être conformes aux limites de qualité, portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques, définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

### Article R. 1321-3

Les eaux destinées à la consommation humaine doivent satisfaire à des références de qualité, portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production, de distribution et de conditionnement d'eau et d'évaluation des risques pour la santé des personnes, fixées par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Autorité de sûreté nucléaire.

### Paragraphe 3 : Contrôle sanitaire et surveillance.

#### Article R. 1321-15

Le contrôle sanitaire mentionné au 2° du I de l'article L. 1321-4 est exercé par l'agence régionale de santé. Il comprend toute opération de vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Il comprend notamment :

- 1° L'inspection des installations ;
- 2° Le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en oeuvre ;
- 3° La réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau.

Le contenu du programme d'analyses, ses modalités d'adaptation et les fréquences de prélèvements et d'analyses sont précisés, selon les caractéristiques des installations, par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les lieux de prélèvement sont déterminés par décision du directeur général de l'agence régionale de santé.

#### Article R. 1321-23

Sans préjudice du programme d'analyses de la qualité de l'eau prévu aux articles R. 1321-15 et R. 1321-16 et des analyses complémentaires prévues aux articles R. 1321-17 et R. 1321-18, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau est tenue de surveiller en permanence la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Cette surveillance comprend notamment :

- 1° Une vérification régulière des mesures prises par la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau pour la protection de la ressource utilisée et du fonctionnement des installations
- 2° Un programme de tests et d'analyses effectués sur des points déterminés en fonction des dangers identifiés que peuvent présenter les installations ;
- 3° La tenue d'un fichier sanitaire recueillant l'ensemble des informations collectées à ce titre.

## 1 - Rappel de la réglementation

Lorsque la préparation ou la distribution des eaux destinées à la consommation humaine comprend un traitement de désinfection, l'efficacité du traitement appliqué est vérifiée par la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau, qui s'assure que toute contamination par les sous-produits de la désinfection est maintenue au niveau le plus bas possible sans compromettre la désinfection.

Pour les installations de production et les unités de distribution d'eau desservant une population de plus de 10 000 habitants, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau réalise régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité de ses installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance et la transmet au préfet, selon des modalités fixées par un arrêté des ministres chargés de l'intérieur et de la santé. Le préfet communique ces informations au directeur général de l'agence régionale de santé.

La nouvelle réglementation concernant l'eau destinée à la consommation humaine retranscrit en droit français une directive européenne de 1998 dans le code de la Santé Publique. Celui-ci mentionne clairement que le contrôle sanitaire ne se borne pas à imposer des contrôles analytiques mais il implique également une démarche en amont permettant de garantir un produit final de qualité :

- par le respect de règles administratives (procédures d'autorisation de prélèvement d'eau mise en place de périmètres de protection des captages...)
- par le respect de règles techniques (adéquation des filières de potabilisation avec l'eau brute utilisée, nature des matériaux et produits de traitement...)
- par la mise en place de mesures de sécurité sanitaires (études de vulnérabilité, analyse et maîtrise des dangers, autocontrôles...).

Le contrôle sanitaire final n'ayant pour but que de valider que toutes ces étapes ont été correctement appréhendées et se répercutent sur la qualité de l'eau produite.

Les eaux brutes destinées à la potabilisation doivent tout d'abord elles mêmes répondre à certains critères de qualité. Les contrôles effectués sur la ressource permettent d'appréhender le respect des normes des eaux brutes.

En ce qui concerne la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine,

- L'eau ne doit pas pouvoir porter atteinte à la santé, à court, moyen ou long terme.
- L'eau doit être conforme à des **limites de qualité** définies par un certain nombre de paramètres en rapport direct avec la santé humaine. On y retrouve notamment certains paramètres microbiologiques et des paramètres en rapport direct avec la santé humaine (paramètres chimiques, toxiques ou indésirables (plomb, nitrates, pesticides).
- L'eau doit être conforme à des **références de qualité** établies à des fins de suivi des installations indiquant éventuellement un mauvais fonctionnement au niveau de la production ou de la distribution de l'eau ou pouvoir avoir indirectement un impact sur la santé humaine. Exemple : une turbidité élevée n'a pas d'incidence directe sur la santé humaine mais elle peut contribuer à diminuer l'efficacité d'un désinfectant.

L'application de ces normes permet de respecter les 4 exigences suivantes :

- l'eau ne doit pas provoquer de maladie
- l'eau doit être acceptée par le consommateur
- l'eau ne doit pas se dégrader dans son transport
- l'eau ne doit pas détériorer les canalisations.



## 1 - Rappel de la réglementation

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

L'arrêté du 11 Janvier 2007 fixe des valeurs réglementaires pour 58 paramètres qui définissent les critères de qualité auxquels doit répondre une eau destinée à la consommation humaine.

La plus part des limites de qualité fixées dans la réglementation sont basées sur les études de l'OMS.

Celles-ci sont calculées par paramètres en intégrant tous les media (air, aliment, eau) et toutes les voies possibles de pénétration de l'élément indésirable dans le corps (inhalation, contact, ingestion). Les calculs sont fondés soit sur des études menées sur les animaux avec extrapolation à l'homme avec des coefficients de sécurité, soit sur des modélisations mathématiques avec une notion d'une acceptation d'un excès de risque (cas des substances cancérigènes).

## 2 - Situation administrative des captages.

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

### Origine de l'eau utilisée pour la production d'eau destinées à la consommation humaine:

L'eau provient des ressources suivantes :

- CANAL ST MARTORY LASSERRE LHERM..... (eau superficielle)
- CANAL ST MARTORY LE MOULIN FOUSSERET..... (eau superficielle)
- FOUSSERET LOUGE SECOURS..... (eau superficielle)
- TOUCH SECOURS LE LHERM..... (eau superficielle)

### Etat d'avancement de la procédure administrative de protection des ressources\*

Installation	Commune d'implantation	Code BSS*	Date avis hydrogéologue	Date de l'avis du CODERST*	Date de la D.U.P	Etat de la procédure administrative
CANAL ST MARTORY LASSERRE LHERM	LE LHERM	10096X0135	08/11/2001	22/06/2006	04/08/2006	Procédure terminée
CANAL ST MARTORY LE MOULIN FOUSSERET	LE FOUSSERET	10338X0130	08/11/2001	22/06/2006	04/08/2006	Procédure terminée
FOUSSERET LOUGE SECOURS	LE FOUSSERET	10338X0134	08/11/2001	22/06/2006	04/08/2006	Procédure terminée
TOUCH SECOURS LE LHERM	LE LHERM	10096X0142	08/11/2001	22/06/2006	04/08/2006	Procédure terminée

### 3 - Résultats sur les principaux paramètres mesurés sur eau brute (ressource)

#### CANAL ST MARTORY LASSERRE LHERM

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	5	23	39,2	57,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	5	<SD	<SD	0,00	2	4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	5	1	1,6	2,00	50	100	0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-ML	L	n/100mL	5	92	916	2400	50000		0	0,0 %	0	0,0 %
Baryum	L	mg/L	5	<SD	<SD	0,00		1	0	0,0 %	0	0,0 %
Bore mg/L	L	mg/L	5	<SD	<SD	0,00	1		0	0,0 %	0	0,0 %
Cadmium	L	µg/l	11	<SD	<SD	0,00	1	5	0	0,0 %	0	0,0 %
Calcium	L	mg/L	5	28	35,8	42,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	5	1,2	2,22	3,00		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Chlorures	L	mg/L	5	4	7	10,00	200	200	0	0,0 %	0	0,0 %
Chrome total	L	µg/l	5	<SD	<SD	0,00		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	5	195	252,2	309,00	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml (MP)	L	n/100mL	5	30	65	93		10000	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli / 100ml (MP)	L	n/100mL	5	0	220	591		20000	0	0,0 %	0	0,0 %
Fer dissous	L	µg/l	5	13	21	36,00	1000		0	0,0 %	0	0,0 %
Magnésium	L	mg/L	5	1,8	2,6	3,20			0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	5	1	6	9,00	1000		0	0,0 %	0	0,0 %
Matières en suspension	L	mg/L	5	<SD	5,8	14,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	5	2	2,6	4,00		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Potassium	L	mg/L	5	0,9	1,14	1,60			0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	5	6,9	10,96	17,00		200	0	0,0 %	0	0,0 %
Titre alcalimétrique complet	L	°f	5	7	8,86	10,10			0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	5	<SD	<SD	0,00		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	5	1,2	4,34	8,90			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	5	7,7	8,22	8,50	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	5	11	15	19,00	22	25	0	0,0 %	0	0,0 %

### 3 - Résultats sur les principaux paramètres mesurés sur eau brute (ressource)

#### CANAL ST MARTORY LE MOULIN FOUSSERET

Nom du paramètre	L/ T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	2	<SD	56	112,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	2	<SD	<SD	0,00	2	4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	2	<SD	1	2,00	50	100	0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-ML	L	n/100mL	2	930	2615	4300	50000		0	0,0 %	0	0,0 %
Baryum	L	mg/L	2	<SD	<SD	0,00		1	0	0,0 %	0	0,0 %
Bore mg/L	L	mg/L	2	<SD	<SD	0,00	1		0	0,0 %	0	0,0 %
Cadmium	L	µg/l	7	<SD	0,02	0,08	1	5	0	0,0 %	0	0,0 %
Calcium	L	mg/L	2	31	34,5	38,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	2	1,3	1,35	1,40		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Chlorures	L	mg/L	2	4	9,5	15,00	200	200	0	0,0 %	0	0,0 %
Chrome total	L	µg/l	2	<SD	<SD	0,00		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	2	199	249	299,00	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml (MP)	L	n/100mL	2	45	70	94		10000	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli / 100ml (MP)	L	n/100mL	2	350	385	419		20000	0	0,0 %	0	0,0 %
Fer dissous	L	µg/l	2	15	23	31,00	1000		0	0,0 %	0	0,0 %
Magnésium	L	mg/L	2	2,3	2,6	2,90			0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	2	<SD	8	16,00	1000		0	0,0 %	0	0,0 %
Matières en suspension	L	mg/L	2	3	5,5	8,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	2	2,5	3,00		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Potassium	L	mg/L	2	0,6	5,3	10,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	2	5,7	8,35	11,00		200	0	0,0 %	0	0,0 %
Titre alcalimétrique complet	L	°f	2	7,8	8,5	9,20			0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	<SD	<SD	0,00		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogométrique NFU	L	NFU	2	4,3	6,8	9,30			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unitépH	2	7,6	7,8	8,00	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	2	10	12	14,00	22	25	0	0,0 %	0	0,0 %

### 3 - Résultats sur les principaux paramètres mesurés sur eau brute (ressource)

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

#### FOUSSERET LOUGE SECOURS

Nom du paramètre	L/ T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	2	247	291,5	336,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	2	<SD	<SD	0,00	2	4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	2	<SD	1	2,00	50	100	0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-ML	L	n/100mL	2	230	865	1500	50000		0	0,0 %	0	0,0 %
Baryum	L	mg/L	2	<SD	0,02	0,03		1	0	0,0 %	0	0,0 %
Bore mg/L	L	mg/L	2	<SD	<SD	0,00	1		0	0,0 %	0	0,0 %
Cadmium	L	µg/l	2	<SD	<SD	0,00	1	5	0	0,0 %	0	0,0 %
Calcium	L	mg/L	2	41	51,5	62,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	2	2,3	2,95	3,60		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Chlorures	L	mg/L	2	12	12,5	13,00	200	200	0	0,0 %	0	0,0 %
Chrome total	L	µg/l	2	<SD	<SD	0,00		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	2	326	344	362,00	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml (MP)	L	n/100mL	2	15	15	15		10000	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli / 100ml (MP)	L	n/100mL	2	61	218	375		20000	0	0,0 %	0	0,0 %
Fer dissous	L	µg/l	2	24	122,5	221,00	1000		0	0,0 %	0	0,0 %
Magnésium	L	mg/L	2	3	3,6	4,20			0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	2	12	17	22,00	1000		0	0,0 %	0	0,0 %
Matières en suspension	L	mg/L	2	4	4,5	5,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	2	6	10,00		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Potassium	L	mg/L	2	1,6	1,8	2,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	2	6,2	12,6	19,00		200	0	0,0 %	0	0,0 %
Titre alcalimétrique complet	L	°f	2	9,8	12,3	14,80			0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	<SD	0,62	1,25		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogométrique NFU	L	NFU	2	2,1	4,6	7,10			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unitépH	2	7,6	8	8,40	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	2	11	15	19,00	22	25	0	0,0 %	0	0,0 %

### 3 - Résultats sur les principaux paramètres mesurés sur eau brute (ressource)

#### TOUCH SECOURS LE LHERM

Nom du paramètre	L/ T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	2	62	153	244,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	2	0,06	0,2	0,33	2	4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	2	1	1,5	2,00	50	100	0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-ML	L	n/100mL	2	4300	4300	4300	50000		0	0,0 %	0	0,0 %
Baryum	L	mg/L	2	0,01	0,03	0,05		1	0	0,0 %	0	0,0 %
Bore mg/L	L	mg/L	2	<SD	0,01	0,01	1		0	0,0 %	0	0,0 %
Cadmium	L	µg/l	2	<SD	<SD	0,00	1	5	0	0,0 %	0	0,0 %
Calcium	L	mg/L	2	41	58,5	76,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	2	2,6	3,9	5,20		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Chlorures	L	mg/L	2	8	23,5	39,00	200	200	0	0,0 %	0	0,0 %
Chrome total	L	µg/l	2	<SD	<SD	0,00		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	2	263	416,5	570,00	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml (MP)	L	n/100mL	2	0	8	15		10000	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli / 100ml (MP)	L	n/100mL	2	179	206	232		20000	0	0,0 %	0	0,0 %
Fer dissous	L	µg/l	2	30	78,5	127,00	1000		0	0,0 %	0	0,0 %
Magnésium	L	mg/L	2	3,9	8,45	13,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	2	16	30	44,00	1000		0	0,0 %	0	0,0 %
Matières en suspension	L	mg/L	2	3	4	5,00			0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	3	8,5	14,00		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Potassium	L	mg/L	2	1,2	2,5	3,80			0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	2	8,1	15,55	23,00		200	0	0,0 %	0	0,0 %
Titre alcalimétrique complet	L	°f	2	10,7	15,45	20,20			0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	0,05	1,36	2,68		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogométrique NFU	L	NFU	2	3,1	4,9	6,70			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unitépH	2	8,2	8,2	8,20	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	2	11	11	11,00	22	25	0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

### 3 - Résultats des principaux paramètres mesurés en production (hors conductivité).

#### USINE FOUSSERET COTX DU TOUCH

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	7	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	7	0	-	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	7	0	-	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bromates	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	7	0,3	0,43	0,7	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	7	0	-	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	3	2	-	4	2		2	66,7 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	7	0	-	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	3	<SD	<SD	<SD		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	3	<SD	1,67	3	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	7	2	4	9		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH d'équilibre à la t° échantillon	L	unitépH	3	7,8	7,99	8,13			0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	3	8,5	11,17	13	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	7	15	25,86	39	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	3	<SD	0,28	0,83		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogéométrique NFU	L	NFU	7	<SD	0,06	0,4	2	1	0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	6	<SD	0,09	0,17			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	7	<SD	0,12	0,2			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unitépH	7	7,2	7,67	8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	7	7	13,57	20	25		0	0,0 %	0	0,0 %

### 3 - Résultats des principaux paramètres mesurés en production (hors conductivité).

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

#### USINE LHERM COTEAUX DU TOUCH

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	5	<SD	<SD	<SD	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	13	<SD	0,01	0,13	0,1		1	7,7 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	5	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	13	0	-	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	13	0	-	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bromates	L	µg/l	5	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	13	0,3	0,91	2,9	2		1	7,7 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	13	0	-	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	5	<SD	-	4	2		3	60,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	13	0	-	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	5	<SD	0,07	0,23		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	5	<SD	0,4	1	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	14	2	5,14	17		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH d'équilibre à la t° échantillon	L	unité pH	5	7,6	7,89	8,1			0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	5	14	21	25	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	13	15	28,77	42	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	6	<SD	0,19	0,65		0,5	0	0,0 %	1	16,7 %
Trihalométhanés (4 substances)	L	µg/l	5	<SD	0,56	0,97		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogométrique NFU	L	NFU	13	<SD	0,03	0,4	0,5	1	0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	13	<SD	0,09	0,19			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	13	0,07	0,13	0,23			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	13	7,4	7,76	8,2	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	13	9	14,54	22	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



### 3 - Conductivité mesurées en production

#### USINE FOUSSERET COTX DU TOUCH

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	7	208	303,14	379	1100				0	0,0 %

#### USINE LHERM COTEAUX DU TOUCH

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	14	205	355,93	665	1100				0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



#### RESEAU:COTEAUX DU TOUCH FOUSSERET

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	25	<SD	23,68	96,00	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	26	<SD	0	0,10	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	26	<SD	-	9			0	0,0 %	0	0
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	26	<SD	-	15			0	0,0 %	0	0
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	26	<SD	-	0	0		0	0,0 %	0	0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	26	<SD	-	0	0		0	0,0 %	0	0
Chlorite en mg/L	L	mg/L	3	0,18	0,29	0,43	0,2		2	66,7 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	26	<SD	-	0		0	0	0,0 %	0	0
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	26	<SD	-	0		0	0	0,0 %	0	0
Fer total	L	µg/l	6	8	323,33	970,00	200		4	66,7 %	0	0,0 %
Nickel	L	µg/l	3	<SD	0,67	1,00		20	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	3	6	9,00		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Plomb	L	µg/l	3	<SD	5,67	13,00		10	0	0,0 %	1	33,3 %
Turbidité néphélogométrique NFU	L	NFU	26	<SD	0,32	2,20	2		1	3,8 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	27	<SD	0,02	0,16			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	28	<SD	0,05	0,17			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	29	7,3	7,92	8,50	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	29	8	15,55	23,00	25		0	0,0 %	0	0,0 %

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

#### RESEAU:COTEAUX DU TOUCH LHERM

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	85	<SD	15,15	126,00	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	86	<SD	0	0,10	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	86	<SD	-	33			0	0,0 %	0	0
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	86	<SD	-	151			0	0,0 %	0	0
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	86	<SD	-	0	0		0	0,0 %	0	0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	86	<SD	-	0	0		0	0,0 %	0	0
Chlorite en mg/L	L	mg/L	7	0,2	0,37	0,61	0,2		6	85,7 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	86	<SD	-	0		0	0	0,0 %	0	0
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	86	<SD	-	0		0	0	0,0 %	0	0
Fer total	L	µg/l	5	<SD	54	240,00	200		1	20,0 %	0	0,0 %
Nickel	L	µg/l	4	<SD	1,25	4,00		20	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	4	2	2,5	3,00		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Plomb	L	µg/l	4	<SD	<SD	0,00		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogométrique NFU	L	NFU	86	<SD	0,09	1,30	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	90	<SD	0,02	0,18			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	90	<SD	0,05	0,21			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	89	7,5	7,92	8,30	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	90	7,7	16,1	27,00	25		3	3,3 %	0	0,0 %

## RESEAU:COTEAUX DU TOUCH MELANGE

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	20	<SD	43,9	98,00	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	20	<SD	<SD	0,00	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	20	<SD	-	46			0	0,0 %	0	0
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	20	<SD	-	6			0	0,0 %	0	0
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	20	<SD	-	0	0		0	0,0 %	0	0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	20	<SD	-	0	0		0	0,0 %	0	0
Chlorite en mg/L	L	mg/L	8	0,25	0,41	0,58	0,2		8	100,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	20	<SD	-	0		0	0	0,0 %	0	0
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	20	<SD	-	0		0	0	0,0 %	0	0
Fer total	L	µg/l	2	<SD	30,5	61,00	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Nickel	L	µg/l	4	<SD	2	4,00		20	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	2	2,5	3,00		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Plomb	L	µg/l	4	2	41	131,00		10	0	0,0 %	3	75,0 %
Turbidité néphélogométrique NFU	L	NFU	20	<SD	0,09	0,60	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	23	<SD	0,02	0,09			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	23	<SD	0,06	0,13			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	23	7,7	8,03	8,30	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	23	9	16,52	27,00	25		3	13,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

### 3 - Conductivité mesurée en distribution

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

#### RESEAU:COTEAUX DU TOUCH FOUSSERET

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	26	202	315,35	605,00	1100				0	0,0 %

#### RESEAU:COTEAUX DU TOUCH LHERM

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	86	169	315,24	670,00	1100		4	4,7 %	0	0,0 %

### 3 - Conductivité mesurée en distribution

#### RESEAU:COTEAUX DU TOUCH MELANGE

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	20	201	311,15	398,00	1100				0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

## 4 - Détail des prélèvements non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource

(cette page est vide en l'absence de dépassement des normes sur les paramètres)

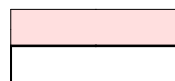
Délégation départementale de la Haute-Garonne  
 Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Liste des dépassements aux limites et références de qualité, de l'ensemble des paramètres mesurés sur l'eau destinée à la consommation humaine, au cours de l'année 2017.

Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé, par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

### Nom de l'installation ayant rencontré au moins une non conformité au cours de la période : CANAL ST MARTORY LASSERRE LHERM

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Oxygène dissous % Saturation (%sat) :	04/09/2017	00153639	LE LHERM	USINE TRAITEMENT DU LHERM	ROBINET EAU BRUTE PAILLASSE	8,7	30			
- Oxygène dissous % Saturation (%sat) :	1									



Paramètre non conforme

Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

## 4 Bis- Détail des prélèvements ayant mis en évidence la présence de pesticides à des seuils de détection analytique sur les captages (eau brute)

(cette page est vide en l'absence de mise en évidence de pesticides sur les captages)

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- 2,4-D (µg/l) :	FOUSSERET LOUGE SECOURS	07/03/2017	00155430	USINE FOUSSERET	0,032
<b>- 2,4-D (µg/l) :</b>			<b>1</b>		

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- AMPA (µg/l) :	TOUCH SECOURS LE LHERM	07/03/2017	00153636	USINE LHERM TOUCH	0,18
<b>- AMPA (µg/l) :</b>			<b>1</b>		

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- Atrazine (µg/l) :	FOUSSERET LOUGE SECOURS	07/03/2017	00155430	USINE FOUSSERET	0,097
<b>- Atrazine (µg/l) :</b>			<b>1</b>		

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- Chlortoluron (µg/l) :	FOUSSERET LOUGE SECOURS	07/03/2017	00155430	USINE FOUSSERET	0,028
	TOUCH SECOURS LE LHERM	07/03/2017	00153636	USINE LHERM TOUCH	0,19
<b>- Chlortoluron (µg/l) :</b>			<b>2</b>		



## 4 Bis- Détail des prélèvements ayant mis en évidence la présence de pesticides à de seuils de détection analytique sur les captages (eau brute) (cette page est vide en l'absence de mise en évidence de pesticides sur

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- Dichlorprop (µg/l) :	TOUCH SECOURS LE LHERM	07/03/2017	00153636	USINE LHERM TOUCH	0,039
<b>- Dichlorprop (µg/l) :</b>			<b>1</b>		

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- ESA metazachlore (µg/l) :	TOUCH SECOURS LE LHERM	07/03/2017	00153636	USINE LHERM TOUCH	0,11
<b>- ESA metazachlore (µg/l) :</b>			<b>1</b>		

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- ESA metolachlore (µg/l) :	FOUSSERET LOUGE SECOURS	07/03/2017	00155430	USINE FOUSSERET	0,54
	TOUCH SECOURS LE LHERM	07/03/2017	00153636	USINE LHERM TOUCH	1,6
	TOUCH SECOURS LE LHERM	14/11/2017	00153641	TOUCH PRISE EAU BRUTE	0,050
<b>- ESA metolachlore (µg/l) :</b>			<b>3</b>		

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- Mécoprop (µg/l) :	FOUSSERET LOUGE SECOURS	07/03/2017	00155430	USINE FOUSSERET	0,13
<b>- Mécoprop (µg/l) :</b>			<b>1</b>		

## 4 Bis- Détail des prélèvements ayant mis en évidence la présence de pesticides à de seuils de détection analytique sur les captages (eau brute) (cette page est vide en l'absence de mise en évidence de pesticides sur

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- Métolachlore (µg/l) :	FOUSSERET LOUGE SECOURS	07/03/2017	00155430	USINE FOUSSERET	0,26
	TOUCH SECOURS LE LHERM	07/03/2017	00153636	USINE LHERM TOUCH	0,067
<b>- Métolachlore (µg/l) :</b>			<b>2</b>		

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- OXA metazachlore (µg/l) :	TOUCH SECOURS LE LHERM	07/03/2017	00153636	USINE LHERM TOUCH	0,075
<b>- OXA metazachlore (µg/l) :</b>			<b>1</b>		

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- OXA metolachlore (µg/l) :	FOUSSERET LOUGE SECOURS	07/03/2017	00155430	USINE FOUSSERET	0,16
	TOUCH SECOURS LE LHERM	07/03/2017	00153636	USINE LHERM TOUCH	0,38
<b>- OXA metolachlore (µg/l) :</b>			<b>2</b>		

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- Propyzamide (µg/l) :	TOUCH SECOURS LE LHERM	07/03/2017	00153636	USINE LHERM TOUCH	0,035
<b>- Propyzamide (µg/l) :</b>			<b>1</b>		

## 4 Bis- Détail des prélèvements ayant mis en évidence la présence de pesticides à de seuils de détection analytique sur les captages (eau brute) (cette page est vide en l'absence de mise en évidence de pesticides sur

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

	INS - Nom(info ressource)	Date PLV	Code du PLV	Nom du PSV	valeur du paramètre :
- Total des pesticides analysés (µg/l) :	FOUSSERET LOUGE SECOURS	07/03/2017	00155430	USINE FOUSSERET	1,247
	TOUCH SECOURS LE LHERM	07/03/2017	00153636	USINE LHERM TOUCH	2,676
	TOUCH SECOURS LE LHERM	14/11/2017	00153641	TOUCH PRISE EAU BRUTE	0,05
<b>- Total des pesticides analysés (µg/</b>			<b>3</b>		

## 4 - Production: Détail des prélèvements non conformes aux limites et références qui font l'objet d'un suivi spécifique (cette page est vide en l'absence de dépassement des normes en production)

### Nom de l'installation ayant rencontré au moins une non conformité au cours de la période : USINE FOUSSERET COTX DU TOUCH

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :	07/03/2017	00152433	LE FOUSSERET	USINE DU FOUSSERET	ROBINET PAILLASSE EAU TRAITEE	4	1	2		
	04/07/2017	00152435	LE FOUSSERET	RESERVOIR LE FOUSSERET	ROBINET SORTIE	4	1	2		
- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :	2									

#### 4 - Production: Détail des prélèvements non conformes aux limites et références qu'on a fait faisant l'objet d'un suivi spécifique (cette page est vide en l'absence de dépassement des normes en production)

#### Nom de l'installation ayant rencontré au moins une non conformité au cours de la période : USINE LHERM COTEAUX DU TOUCH

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Ammonium (en NH4) (mg/L) :	07/03/2017	00155633	LE LHERM	USINE DU LHERM	ROBINET PAILLASSE EAU TRAITEE	0,13		0,1		
- Ammonium (en NH4) (mg/L) :	1									

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Carbone organique total (mg/L C) :	07/03/2017	00155633	LE LHERM	USINE DU LHERM	ROBINET PAILLASSE EAU TRAITEE	2,9		2		
- Carbone organique total (mg/L C) :	1									


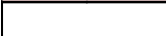
	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :	07/03/2017	00155633	LE LHERM	USINE DU LHERM	ROBINET PAILLASSE EAU TRAITEE	3	1	2		
	04/04/2017	00152423	LE LHERM	USINE DU LHERM	ROBINET PAILLASSE EAU TRAITEE	0	1	2		

## 4 - Production: Détail des prélèvements non conformes aux limites et références qui font l'objet d'un suivi spécifique (cette page est vide en l'absence de dépassement des normes en production)

Delegation departementale de la Haute-Garonne  
 Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

	04/07/2017	00152426	LE LHERM	USINE DU LHERM	ROBINET PAILLASSE EAU TRAITEE	4	1	2		
	24/10/2017	00152429	LE LHERM	USINE DU LHERM	ROBINET PAILLASSE EAU TRAITEE	4	1	2		
- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :	4									

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Total des pesticides analysés (µg/l) :	07/03/2017	00155633	LE LHERM	USINE DU LHERM	ROBINET PAILLASSE EAU TRAITEE	0,65				0,5
- Total des pesticides analysés (µg/l) :	1									

 Paramètre non conforme  
 Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

#### 4 - Distribution: Détail des prélèvements non conformes aux limites et références de ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution (cette page est vide en l'absence de dépassement des normes en distribution)

Envoyé en préfecture le 22/10/2018  
 Reçu en préfecture le 22/10/2018  
 Affiché le   
 ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
 Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

**Nom de l'installation ayant rencontré au moins une non conformité au cours de la période : COTEAUX DU TOUCH FOUSSERET**

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Chlorite en mg/L (mg/L) :	22/08/2017	00152840	LAFITTE VIGORDANE	ECOLE PRIMAIRE OU ABONNÉ	Mairie	0,27		0,2		
	21/09/2017	00152835	LONGAGES	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET CANTINE	0,43		0,2		
- Chlorite en mg/L (mg/L) :		2								

#### 4 - Distribution: Détail des prélèvements non conformes aux limites et références de qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution (cette page est vide en l'absence de dépassement des normes en distribution)


Délégation départementale de la Haute-Garonne  
 Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Fer total (µg/l) :	05/01/2017	00152832	BERAT	ECOLE OU ABONNÉ	CANTINE	327		200		
	17/08/2017	00152846	MONTEGUT BOURJAC	MAIRIE	ROBINET EXTERIEUR	327		200		
	19/10/2017	00152838	FUSTIGNAC	CHEZ LE MAIRE	ROBINET EXTERIEUR, chez Monsieur Rouby	970		200		
	24/10/2017	00152853	CASTIES LABRANDE	POINT MOBILE	Robinet cimetière	275		200		
- Fer total (µg/l) :		4								

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Plomb (µg/l) :	22/08/2017	00152841	LAFITTE VIGORDANE	ECOLE PRIMAIRE OU ABONNÉ	Cabinet médecine douce	13				10
- Plomb (µg/l) :		1								



#### 4 - Distribution: Détail des prélèvements non conformes aux limites et références de qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution (cette page est vide en l'absence de dépassement des normes en distribution)

Envoyé en préfecture le 22/10/2018  
 Reçu en préfecture le 22/10/2018  
 Affiché le   
 ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
 Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Turbidité néphélobométrique NFU (NFU) :	19/10/2017	00152838	FUSTIGNAC	CHEZ LE MAIRE	ROBINET EXTERIEUR, chez Monsieur Rouby	2,2		2		
- Turbidité néphélobométrique NFU (NFU) :		1								

#### 4 - Distribution: Détail des prélèvements non conformes aux limites et références de qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution (cette page est vide en l'absence de dépassement des normes en distribution)

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
 Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

#### Nom de l'installation ayant rencontré au moins une non conformité au cours de la période : COTEAUX DU TOUCH LHERM

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Chlorite en mg/L (mg/L) :	22/05/2017	00152773	SAINT LYS	CES	ROBINET CANTINE	0,25		0,2		
	30/08/2017	00152753	FONTENILLES	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET ABONNÉ	0,61		0,2		
	21/09/2017	00152814	FONTENILLES	POINT MOBILE	Reservoir	0,44		0,2		
	27/10/2017	00152777	SAINT LYS	MAIRIE	ROBINET SANITAIRES	0,44		0,2		
	14/11/2017	00152742	LE LHERM	ECOLE OU ABONNÉ	sanitaire	0,31		0,2		
	08/12/2017	00152795	SAINT LYS	M.RETRAITE LA JOIE DE VIVRE	RT CUISINE	0,36		0,2		
- Chlorite en mg/L (mg/L) :		6								

#### 4 - Distribution: Détail des prélèvements non conformes aux limites et références de qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution (cette page est vide en l'absence de dépassement des normes en distribution)


Envoyé en préfecture le 22/10/2018  
 Reçu en préfecture le 22/10/2018  
 Affiché le   
 ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
 Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Conductivité à 25°C (µS/cm) :	11/05/2017	00152796	LE LHERM	MAIRIE	ROBINET cuisine	195	200	1100		
	22/05/2017	00152773	SAINT LYS	CES	ROBINET CANTINE	182	200	1100		
	29/05/2017	00152757	LABASTIDETTE	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET CANTINE	169	200	1100		
	06/06/2017	00152763	LAVERNOSE LACASSE	ECOLE OU ABONNÉ	Robinet cuisine mlle Goret Marie	199	200	1100		
- Conductivité à 25°C (µS/cm) :		4								

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Fer total (µg/l) :	05/01/2017	00152780	SAINTE FOY DE PEYROLIERES	GPE SCOLAIRE J,B, CLEMENT	ROBINET CANTINE	240		200		
- Fer total (µg/l) :		1								

#### 4 - Distribution: Détail des prélèvements non conformes aux limites et références de qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution (cette page est vide en l'absence de dépassement des normes en distribution)

Envoyé en préfecture le 22/10/2018  
 Reçu en préfecture le 22/10/2018  
 Affiché le   
 ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
 Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Température de l'eau (°C) :	27/06/2017	00156349	LAMASQUERE	CRECHE	ROBINET CUISINE	27		25		
	29/08/2017	00152817	LABASTIDETTE	POINT MOBILE	Mairie	26		25		
	30/08/2017	00152754	FONTENILLES	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET STADE FOOT	26		25		
- Température de l'eau (°C) :		3								

## 4 - Distribution: Détail des prélèvements non conformes aux limites et références de qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution (cette page est vide en l'absence de dépassement des normes en distribution)

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
 Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

### Nom de l'installation ayant rencontré au moins une non conformité au cours de la période : COTEAUX DU TOUCH MELANGE



	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Chlorite en mg/L (mg/L) :	01/02/2017	00152868	RIEUMES	CES	ROBINET SALLE À MANGER PERSONNELS	0,36		0,2		
	29/03/2017	00152866	PLAGNOLE	MAIRIE	ROBINET EXT	0,50		0,2		
	19/04/2017	00152858	EMPEAUX	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET COUR	0,35		0,2		
	04/05/2017	00152859	FORGUES	MAIRIE	ROBINET EXTERIEUR	0,25		0,2		
	07/06/2017	00152867	POUCHARRAMET	ECOLE OU ABONNÉ	SANITAIRE	0,29		0,2		
	18/07/2017	00152870	RIEUMES	PISCINE	ROBINET EXTERIEUR	0,46		0,2		
	18/08/2017	00152874	SAINT THOMAS	RESERVOIR DE ST THOMAS	ROBINET SORTIE BACHE	0,45		0,2		
	31/08/2017	00152864	MONTGRAS	MAIRIE	mairie	0,58		0,2		
- Chlorite en mg/L (mg/L) :		8								

#### 4 - Distribution: Détail des prélèvements non conformes aux limites et références de qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution (cette page est vide en l'absence de dépassement des normes en distribution)

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
 Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Plomb (µg/l) :	01/02/2017	00152869	RIEUMES	CES	Garage Dedieu	15				10
	06/02/2017	00155502	RIEUMES	POINT MOBILE	Avant compteur garage Dedieu	16				10
	23/02/2017	00155618	RIEUMES	POINT MOBILE	Compteur garage Dedieu	131				10
- Plomb (µg/l) :		3								

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Température de l'eau (°C) :	21/07/2017	00152863	MONES	MAIRIE	ROBINET EXT	26		25		
	31/08/2017	00152864	MONTGRAS	MAIRIE	mairie	26		25		
	31/08/2017	00152865	MONTGRAS	MAIRIE	ROBINET intérieur	27		25		
- Température de l'eau (°C) :		3								

 Paramètre non conforme  
 Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

### SIE COTEAUX DU TOUCH LHERM

#### Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource - production et distribution.

Les analyses du contrôle sanitaire sur l'année 2017 ont mis en évidence des dépassements des normes pour les paramètres suivants :

--> Physico- chimie :

\* **Equilibre calco-carbonique.**

L'eau doit être maintenue à l'équilibre calco-carbonique afin d'éviter qu'elle contribue à une redissolution des métaux et notamment du plomb quand ce matériau est constitutif des branchements publics ou des canalisations internes privées.

\* **Ammonium (référence de qualité : 0.1mg/l)**

Ce paramètre peut être éliminé par un traitement au chlore au break point correctement mené.

\* **Carbone Organique Total (référence de qualité : 0.2mg/l et aucun changement anormal)**

Ce paramètre caractérisant la matière organique doit être le plus faible possible car il constitue une source potentielle de dégradation de la qualité de l'eau dans les réseaux. Pour cela, une attention permanente doit être apportée aux différentes étapes de la filière de traitement (et plus particulièrement la coagulation, floculation, décantation, filtration ozonation)

\* **Chlorites (référence de qualité : 0.2mg/l ; recommandation de l'AFSA <0.7mg/l)**

Afin d'éviter la formation de sous-produits de traitement liés exclusivement à l'usage du bioxyde de chlore en désinfection, il convient d'optimiser la filière de traitement, en particulier l'élimination de la matière organique et l'étape de désinfection finale.

\* **Fer (référence de qualité : 200µg/l)**

Ce paramètre n'a pas d'impact sur la santé mais il peut entraîner des inconvénients d'ordre ménager, gustatif et/ou visuel (phénomène d'eau "rouge"). Ces problèmes sont en général dus à la corrosion parfois en relation avec un temps de stagnation important de l'eau dans les canalisations.

**\* Pesticides (limites de qualité : 0.5µg/l pour la somme des pesticides ou 0.1µg/l par substance individualisée)**

Leur présence est liée à la qualité de l'eau brute. Les dépassements ont été observés lors de la période de chômage du Canal de St Martory avec prise d'eau dans le Touch. La limite de qualité réglementaire concernant la somme des pesticides ainsi que celle par molécule individualisée (0,1 µg/l) ont été dépassées en mars. Aucune valeur ne dépasse cependant la valeur maximum retenue par l'ANSES. Cette valeur correspond à une concentration n'entraînant aucun effet néfaste sur la santé à court ou long terme en état actuel des connaissances.

**\* Température. ( référence de qualité: 25°C)**

La température a dépassé à plusieurs reprises la référence de qualité.

Il est rappelé qu'il convient de maintenir un résiduel de désinfectant comme le recommande la circulaire vigipirate (teneur en chlore libre résiduel de 0,3 mg/l au point de mise en distribution (soit 0,15 mg/l en bioxyde) et de 0,1 mg/l en tout point du réseau (soit 0,05 mg/l en bioxyde) et ce afin d'éviter une dégradation de la qualité bactériologique au cours de la distribution.



## SIE COTEAUX DU TOUCH LE FOUSSERET

### Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource - production et distribution.

Les analyses du contrôle sanitaire sur l'année 2017 ont mis en évidence des dépassements des normes pour les paramètres suivants :

--> Physico- chimie :

\* **Equilibre calco-carbonique.**

L'eau doit être maintenue à l'équilibre calco-carbonique afin d'éviter qu'elle contribue à une redissolution des métaux et notamment du plomb quand ce matériau est constitutif des branchements publics ou des canalisations internes privées.

\* **Turbidité (limite de qualité : 1 NFU en sortie de traitement, référence de qualité : 0.5 NFU en sortie de traitement ; et 2 NFU sur le réseau de distribution)**

La maîtrise de ce paramètre est fondamentale pour limiter la dérive d'autres paramètres du traitement et de la qualité de l'eau distribuée (paramètres microbiologiques, matière organique, sous-produits de la chloration, chlorites pour les filières au bioxyde, aluminium) .Sur le réseau, la mesure de la turbidité permet de prendre en compte les phénomènes qui peuvent se produire lors du transport de l'eau dans les canalisations (corrosion des canalisations, etc)

\* **Pesticides (limites de qualité : 0.5µg/l pour la somme des pesticides ou 0.1µg/l par substance individualisée)**

Leur présence est liée à la qualité de l'eau brute. Les dépassements ont été observés lors de la période de chômage du Canal de St Martory avec prise d'eau dans le Touch. La limite de qualité réglementaire concernant la somme des pesticides ainsi celle par molécule individualisée (0,1 µg/l) ont été dépassées en mars. Aucune valeur ne dépasse cependant la valeur maximum retenue par l'ANSES. Cette valeur correspond à une concentration n'entraînant aucun effet néfaste sur la santé à court ou long terme en état actuel des connaissances.

**\* Chlorites (référence de qualité : 0.2mg/l ; recommandation de l'AFSA <0.7mg/l)**

**Afin d'éviter la formation de sous-produits de traitement liés exclusivement à l'usage du bioxyde de chlore en désinfection, il convient d'optimiser la filière de traitement, en particulier l'élimination de la matière organique et l'étape de désinfection finale.**

**--> Substance en relation avec les matériaux constitutifs des canalisations et de la robinetterie :**

**\* Plomb (limite de qualité : 10µg/l)**

**La recherche de plomb d'effectue à partir d'un prélèvement réalisé sans écoulement préalable de l'eau et ne vaut que pour le(s) point(s) d'utilisation où a été faite la recherche et n'est pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. La présence de canalisation en plomb est très probable dans le réseau incriminé (réseau intérieur et/ou branchement public). Il convient dans ce cas de procéder à des purges et laisser couler avant consommation. En cas de confirmation d'une teneur >10µg/l, le point d'eau concerné doit être condamné provisoirement, le temps de procéder au changement des canalisations.**

**\* Température. ( référence de qualité: 25°C)**

**La température a dépassé à plusieurs reprises la référence de qualité.**

**Il est rappelé qu'il convient de maintenir un résiduel de désinfectant comme le recommande la circulaire vigipirate (teneur en chlore libre résiduel de 0,3 mg/l au point de mise en distribution (soit 0,15 mg/l en bioxyde) et de 0,1 mg/l en tout point du réseau (soit 0,05 mg/l en bioxyde) et ce afin d'éviter une dégradation de la qualité bactériologique au cours de la distribution.**

## SIE COTEAUX DU TOUCH LE FOUSSERET

### Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource - production et distribution.

Les analyses du contrôle sanitaire sur l'année 2017 ont mis en évidence des dépassements des normes pour les paramètres suivants :

--> Physico- chimie :

\* Chlorites (référence de qualité : 0.2mg/l ; recommandation de l'AFSA <0.7mg/l)

Afin d'éviter la formation de sous-produits de traitement liés exclusivement à l'usage du bioxyde de chlore en désinfection, il convient d'optimiser la filière de traitement, en particulier l'élimination de la matière organique et l'étape de désinfection finale.

\* Plomb (limite de qualité : 10µg/l)

La recherche de plomb d'effectuée à partir d'un prélèvement réalisé sans écoulement préalable de l'eau et ne vaut que pour le(s) point(s) d'utilisation où a été faite la recherche et n'est pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. La présence de canalisation en plomb est très probable dans le réseau incriminé (réseau intérieur et/ou branchement public). Il convient dans ce cas de procéder à des purges et laisser couler avant consommation. En cas de confirmation d'une teneur >10µg/l, le point d'eau concerné doit être condamné provisoirement, le temps de procéder au changement des canalisations.

\* Température. ( référence de qualité: 25°C)

La température a dépassé à plusieurs reprises la référence de qualité.

Il est rappelé qu'il convient de maintenir un résiduel de désinfectant comme le recommande la circulaire vigipirate (teneur en chlore libre résiduel de 0,3 mg/l au point de mise en distribution (soit 0,15 mg/l en bioxyde) et de 0,1 mg/l en tout point du réseau (soit 0,05 mg/l en bioxyde) et ce afin d'éviter une dégradation de la qualité bactériologique au cours de la distribution.

## Liste des points de surveillance

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

### Ressource :

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
CANAL ST MARTORY LASSERRE LHERM.....	0824	LE LHERM	USINE TRAITEMENT DU LHERM	ROBINET EAU BRUTE PAILLASSE
CANAL ST MARTORY LASSERRE LHERM	1 point(s) de surveillance			

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
CANAL ST MARTORY LE MOULIN FOUSSERET.....	0826	LE FOUSSERET	USINE TRAITEMENT FOUSSERET	ROBINET EAU BRUTE PAILLASSE
CANAL ST MARTORY LE MOULIN FOUSSERET	1 point(s) de surveillance			

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
FOUSSERET LOUGE SECOURS.....	0835	LE FOUSSERET	USINE FOUSSERET	ROBINET EAU BRUTE PAILLASSE
FOUSSERET LOUGE SECOURS	1 point(s) de surveillance			

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
TOUCH SECOURS LE LHERM.....	0825	LE LHERM	USINE LHERM TOUCH	ROBINET EAU BRUTE PAILLASSE
	1644	LE LHERM	TOUCH PRISE EAU BRUTE	PONT AMONT PRISE EAU STATION

## Liste des points de surveillance

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
TOUCH SECOURS LE LHERM		2 point(s) de surveillance		

### Production :

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
USINE FOUSSERET COTX DU TOUCH....	0146	LE FOUSSERET	USINE DU FOUSSERET	ROBINET PAILLASSE EAU TRAITEE
	1294	LE FOUSSERET	RESERVOIR LE FOUSSERET	ROBINET SORTIE
	2200	CASTELNAU PICAMPEAU	RESERVOIR	ROBINET PUISAGE
USINE FOUSSERET COTX DU TOUCH		3 point(s) de surveillance		

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
USINE LHERM COTEAUX DU TOUCH.....	0145	LE LHERM	USINE DU LHERM	ROBINET PAILLASSE EAU TRAITEE
USINE LHERM COTEAUX DU TOUCH		1 point(s) de surveillance		

## Liste des points de surveillance

### Distribution :

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
COTEAUX DU TOUCH FOUSSERET.....	0180	LE FOUSSERET	ECOLE RTE DE CASTELNAU OU ABONNÉ	CANTINE
	0181	BERAT	ECOLE OU ABONNÉ	CANTINE
	1214	CAPENS	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET CANTINE
	1223	LONGAGES	CRECHE	ROBINET CUISINE
	1224	LONGAGES	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET CANTINE
	1235	BOIS DE LA PIERRE	MAIRIE	ROBINET EXTERIEUR
	1237	FUSTIGNAC	CHEZ LE MAIRE	ROBINET EXTERIEUR
	1238	GRATENS	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET COUR
	1239	LAFITTE VIGORDANE	ECOLE PRIMAIRE OU ABONNÉ	ROBINET COUR
	1241	LUSSAN ADEILHAC	MAIRIE	ROBINET EXTERIEUR
	1242	MARIGNAC LASCLARES	BIBLIOTHEQUE (ANCIENNE ECOLE) OU ABONNÉ	ROBINET CANTINE
1243	MONDAVEZAN	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET CANTINE	

## Liste des points de surveillance

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
COTEAUX DU TOUCH FOUSSERET.....	1244	MONTASTRUC SAVES	CHEZ M, SERIGNAC	ROBINET EXTERIEUR
	1245	MONTEGUT BOURJAC	MAIRIE	ROBINET EXTERIEUR
	1246	MONTOUSSIN	RBT ENTRE EGLISE ET SALLE DES FETES	ROBINET EXTERIEUR
	1247	PEYSSIES	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET EXTERIEUR
	1248	POLASTRON	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET EXTERIEUR
	1249	POUY DE TOUGES	MAIRIE	ROBINET EXTERIEUR
	1293	CASTELNAU PICAMPEAU	CASTELNAU PICAMPEAU	ROBINET SORTIE
	1295	SAINT ELIX LE CHATEAU	RESERVOIR ST ELIX LE CHATEAU	SORTIE RESERVOIR
	5409	LABASTIDE CLERMONT	POINT MOBILE	
	5421	SAVERES	POINT MOBILE	
5424	CASTIES LABRANDE	POINT MOBILE		
<b>COTEAUX DU TOUCH FOUSSERET</b>	12 point(s) de surveillance			

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
COTEAUX DU TOUCH LHERM.....	0179	LE LHERM	ECOLE OU ABONNÉ	CANTINE

## Liste des points de surveillance

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
COTEAUX DU TOUCH LHERM.....	1210	BONREPOS SUR AUSSONNELLE	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET COUR
	1211	FONSORBES	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET CANTINE
	1213	CAMBERNARD	ANCIENNE ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET COUR (TERRAIN DE BOULES)
	1215	FONSORBES	MAIRIE	ROBINET SANITAIRES
	1216	FONTENILLES	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET CANTINE
	1217	LABASTIDETTE	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET CANTINE
	1218	LAMASQUERE	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET CANTINE
	1219	LAVERNOSE LACASSE	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET CANTINE
	1220	LAVERNOSE LACASSE	MAIRIE	ROBINET EXTERIEUR
	1222	LE FAUGA	ECOLE OU ABONNÉ	TOILETTES
	1225	SAIGUEDE	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET COUR
	1227	SAINT CLAR DE RIVIERE	MAIRIE	ROBINET TOILETTES
	1228	SAINT HILAIRE	ECOLE PRIMAIRE OU ABONNÉ	ROBINET CANTINE
1230	SAINT LYS	CES	ROBINET CANTINE	



## Liste des points de surveillance

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
COTEAUX DU TOUCH LHERM.....	1232	SAINT LYS	MAIRIE	ROBINET SANITAIRES
	1233	SAINTE FOY DE PEYROLIERES	GPE SCOLAIRE J,B, CLEMENT	ROBINET CANTINE
	1234	SAINTE FOY DE PEYROLIERES	MAIRIE	ROBINET EXTERIEUR
	1287	FONSORBES	RESERVOIR FONSORBES	ROBINET SORTIE
	1288	FONTENILLES	RESERVOIR FONTENILLES	ROBINET SORTIE
	1289	LE LHERM	RESERVOIR LE LHERM	ROBINET SORTIE
	1291	SAINTE FOY DE PEYROLIERES	RESERVOIR DESSERVANT ST LYS	SORTIE RESERVOIR
	1292	SAINTE FOY DE PEYROLIERES	RESRVOIR STE FOY DE PEYROLIERE	SORTIE RESERVOIR
	1399	BEAUFORT	RESERVOIR DU MONA	DANS LA BACHE
	2261	SAINT LYS	M.RETRAITE LA JOIE DE VIVRE	RT CUISINE
	3337	FONSORBES	ZONE DE MONDRAN	ROBINET ABONNE
	3561	SAINTE CLAR DE RIVIERE	NOUVELLE ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET PLONGE
	4253	SAINT LYS	ANNEXE ECOLE DU PETIT PRINCE OU ABONNÉ	SALLE RESTAURATION (ANCIENNE ÉCOLE)
4410	LE LHERM	MAISON DE RETRAITE LA CHENERAIE	ROBINET CUISINE	

## Liste des points de surveillance

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

Délégation départementale de la Haute-Garonne  
Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
COTEAUX DU TOUCH LHERM.....	4476	FONTENILLES	COLLEGE DE FONTENILLES OU ABONNÉ	CANTINE ROBINET PLONGE
	4638	SAIGUEDE	RESERVOIR DE SAIGUEDE	SORTIE RESERVOIR
	5294	SAINTE FOY DE PEYROLIERES	CIMETIERE	ROBINET
	5323	LE LHERM	MAIRIE	ROBINET
	5377	BONREPOS SUR AUSSONNELLE	MAIRIE	
	5440	CAMBERNARD	POINT MOBILE	
	5443	FONSORBES	POINT MOBILE	
	5444	FONTENILLES	POINT MOBILE	
	5445	LABASTIDETTE	POINT MOBILE	
	5446	LAMASQUERE	POINT MOBILE	
	5447	LAVERNOSE LACASSE	POINT MOBILE	
	5448	LE LHERM	POINT MOBILE	
	5452	SAINTE FOY DE PEYROLIERES	POINT MOBILE	
	5453	SAINT HILAIRE	POINT MOBILE	

## Liste des points de surveillance

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE


Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
COTEAUX DU TOUCH LHERM.....	5454	SAINT LYS	POINT MOBILE	
	5615	SAINT LYS	BOURG	WC PUBLIC
	6446	LE LHERM	CTRE VAC MOULIN DE PARADE CH DE PARADE	ROBINET SANITAIRES
	6584	LAMASQUERE	CRECHE	ROBINET
COTEAUX DU TOUCH LHERM	24 point(s) de surveillance			

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
COTEAUX DU TOUCH MELANGE.....	1269	BRAGAYRAC	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET COUR
	1270	EMPEAUX	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET COUR
	1272	FORGUES	MAIRIE	ROBINET EXTERIEUR
	1274	LAHAGE	MAIRIE	ROBINET EXTERIEUR
	1275	LAUTIGNAC	MAIRIE	ROBINET EXTERIEUR
	1276	LE PIN MURELET	MAIRIE	ROBINET EXTERIEUR
	1277	MONES	MAIRIE	ROBINET EXT
	1278	MONTGRAS	MAIRIE	LOCATAIRE

## Liste des points de surveillance

Nom de l'installation	psv	commune	nom	lieu habituel de prélèvement
COTEAUX DU TOUCH MELANGE.....	1279	PLAGNOLE	MAIRIE	ROBINET EXT
	1280	POUCHARRAMET	ECOLE OU ABONNÉ	CANTINE
	1281	RIEUMES	CES	ROBINET CANTINE
	1282	RIEUMES	PISCINE	ROBINET EXTERIEUR
	1284	SABONNERES	MAIRIE ECOLE OU ABONNE	ROBINET EXTERIEUR
	1286	SAINT THOMAS	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET EXTERIEUR
	1297	SAJAS	RESERVOIR SAJAS	ROBINET SORTIE
	1400	SAINT THOMAS	RESERVOIR DE ST THOMAS	ROBINET SORTIE BACHE
	5411	LAUTIGNAC	POINT MOBILE	
	5415	PLAGNOLE	POINT MOBILE	
	5416	POUCHARRAMET	POINT MOBILE	
	5417	RIEUMES	POINT MOBILE	
5418	SABONNERES	POINT MOBILE		
<b>COTEAUX DU TOUCH MELANGE</b>	<b>8 point(s) de surveillance</b>			

## Liste des points de surveillance

Envoyé en préfecture le 22/10/2018  
Reçu en préfecture le 22/10/2018  
Affiché le   
ID : 031-253100630-20181001-20181038-DE

Nom de l'installation

psv

commune

nom

lieu habituel de prélèvement

ARS : Agence Régionale de Santé

B.S.S (code) : correspond au code national du dossier de l'ouvrage souterrain au sein de la Banque nationale du Sous-Sol du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Captage (CAP) : Point de puisage de l'eau brute dans le milieu naturel

CODERST : COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

COFRAC : COnsultants FRançais d'ACcrédiation

Distribution : Réseaux publics et habitations

DD : Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé

D.U.P : Déclaration d'Utilité Publique

Eau souterraine (ESO) : Eau se trouvant sous la surface du sol notamment dans une nappe

Eau superficielle (ESU) : Eau de surface : lac, rivière,...

Exploitant : Organisme auquel est confiée l'exploitation des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Maître d'ouvrage (MO) : Organisme auquel appartiennent les installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Mélange de captage (MCA) : Point où des eaux provenant de plusieurs captages sont mélangées

Périmètre de protection : Il caractérise l'existence d'un périmètre de protection autour d'un captage d'eau potable. Ce périmètre peut être immédiat, proche ou éloigné (Cette notion de périmètre de protection peut être caractériser l'état d'avancement des procédures de mise en oeuvre des périmètres de protection)

Point de surveillance (PSV) : Point (ou zone de surveillance réputée homogène) dans une installation matérielle qui peut faire l'objet d'un prélèvement

Point de surveillance principal (PSP) : Toute installation principale possède un seul point de surveillance principal

Point de surveillance secondaire (PSS) : Une installation principale peut comporter plusieurs points de surveillances secondaires.

Production : Eau traitée et potabilisée avant distribution

Réservoir ou Stockage (STK) : Dispositif de stockage constituant une installation secondaire pouvant appartenir soit à une station de traitement production, soit à une unité de distribution

Ressource : Eau prélevée avant potabilisation

Sise - eaux : Système d'Information des services Santé Environnement

Station de Traitement production (TTP) : Installation principale dont l'objet est de permettre la caractérisation des données administratives et techniques relatives à la mise en distribution d'une eau traitée.

Unité de distribution (UDI) : Ensemble de tuyaux connexes de distribution dans lesquels la qualité de l'eau est réputée homogène, faisant partie d'une même UGE donc gérée par un seul et même exploitant et maître d'ouvrage.

Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage et un même exploitant